



# *Analyse Risque Foudre*

## *Etude Technique*

### **GOUTERS MAGIQUES SERVICES**

ZA Keranna, lieu-dit Kerichelard  
56500 PLUMELIN

*Etude réalisée sur plans (unité de production) pour Ingéa*

**Rédacteur : C. LIBBRECHT**

**Date : 14/09/2021**

## 1. HISTORIQUE DES EVOLUTIONS

Indice de révision	Date	Objet de l'évolution	Nom et signatures	
			Rédacteur	Vérificateur
0	14/09/21	Version initiale	CL 	TK 

## 2. TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>HISTORIQUE DES EVOLUTIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>LE RISQUE Foudre.....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
5.1.	BASE DOCUMENTAIRE.....	8
5.2.	DEROULEMENT DE LA MISSION .....	9
5.2.1.	<i>Références réglementaires et normatives.....</i>	<i>9</i>
5.2.2.	<i>Définition de l'Analyse du Risque Foudre .....</i>	<i>9</i>
5.2.3.	<i>Définition de l'Etude Technique .....</i>	<i>10</i>
<b>6.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>11</b>
6.1.	CARACTERISTIQUES DU SITE .....	11
6.2.	LISTE DES INSTALLATIONS REPERTORIEES DANS LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES .....	11
<b>7.</b>	<b>ANALYSE DE RISQUE Foudre (A.R.F).....</b>	<b>12</b>
7.1.	DENSITE DE Foudroiement .....	12
7.2.	RESISTIVITE DU SOL .....	12
7.3.	DETERMINATION DES NIVEAUX DE PROTECTION .....	13
7.3.1.	<i>Identification des structures à protéger .....</i>	<i>13</i>
7.3.2.	<i>Identification des risques dus à la foudre .....</i>	<i>14</i>
7.3.3.	<i>Caractérisation du Bloc 1 : Production et maintenance.....</i>	<i>15</i>
7.3.4.	<i>Caractérisation du Bloc 2 : Stockage de matières premières.....</i>	<i>15</i>
7.3.5.	<i>Caractérisation du Bloc 3 : Stockage d'emballages et zone déchets .....</i>	<i>16</i>
7.3.6.	<i>Equipements ou fonctions à protéger .....</i>	<i>16</i>
7.4.	CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre.....	17
<b>8.</b>	<b>ETUDE TECHNIQUE.....</b>	<b>18</b>
8.1.	PRINCIPES DE PROTECTION : IEPF ET IIPF .....	18
8.1.1.	<i>Les Installations Extérieures de Protection Foudre (I.E.P.F).....</i>	<i>18</i>
8.1.2.	<i>Les Installations Intérieures de Protection Foudre (I.I.P.F).....</i>	<i>19</i>
8.2.	PRECONISATIONS .....	23
8.2.1.	<i>Protections : Les Installations Extérieures de Protection Foudre (IEPF) .....</i>	<i>23</i>
8.2.2.	<i>Protections : Les Installations Intérieures de Protection Foudre (IIPF).....</i>	<i>28</i>
8.2.2.1.	<i>Rappel Général.....</i>	<i>28</i>
8.2.2.2.	<i>Liste des Parafoudres de type I+II.....</i>	<i>31</i>
8.2.2.3.	<i>Liste des Parafoudres de type II.....</i>	<i>33</i>
8.2.3.	<i>Equipotentialité.....</i>	<i>34</i>
8.3.	QUALIFICATION DES ENTREPRISES TRAVAUX .....	35
<b>9.</b>	<b>CONTRÔLE PERIODIQUE.....</b>	<b>36</b>
9.1.	VERIFICATION INITIALE.....	36
9.2.	VERIFICATIONS PERIODIQUES.....	36
<b>10.</b>	<b>LA PROTECTION DES PERSONNES .....</b>	<b>38</b>
10.1.	DETECTION, ENREGISTREMENT ET MESURES DE SECURITE .....	38
10.1.1.	<i>La détection d'orage et l'enregistrement .....</i>	<i>38</i>
10.1.2.	<i>Les mesures de sécurité.....</i>	<i>38</i>
10.2.	TENSION DE CONTACT ET DE PAS .....	39
10.2.1.	<i>Tension de contact .....</i>	<i>39</i>
10.2.2.	<i>Tension de pas .....</i>	<i>39</i>

<b>11. ANNEXES.....</b>	<b>40</b>
11.1. ANNEXE 1 => VISUALISATION DES RISQUES R1 AVEC ET SANS PROTECTION.....	41
11.2. ANNEXE 2 => COMPTE RENDU ANALYSE DE RISQUE (PROTEC) .....	44
11.3. ANNEXE 3 => DISTANCE DE SEPARATION .....	53
11.4. ANNEXE 4 => EQUIPOTENTIALITE.....	55
11.5. ANNEXE 5 => CARNET DE BORD QUALIFOUDRE.....	58

**Nombre de pages de l'étude : 63 pages**

**NOTICE DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE**

La notice de vérification et de maintenance, située à la toute fin de ce document, comporte son propre sommaire, ainsi que sa propre numérotation de page. Elle peut donc être détachée de l'analyse de risque foudre et de l'étude technique.

**Nombre de pages de la notice : 14 pages**

### 3. GLOSSAIRE

#### **Installation Extérieure de Protection contre la Foudre (IEPF) :**

Son rôle est de capter et de canaliser le courant de foudre vers la terre par le chemin le plus direct (en évitant la proximité des équipements sensibles). L'IEPF est composée :

- du système de capture : il est constitué de paratonnerres stratégiquement placés et de dispositifs naturels de capture ;
- des conducteurs de descente destinés à écouler le courant de foudre vers la terre ;
- du réseau des prises de terre ;
- du réseau d'équipotentialité (un maillage métallique des masses et des éléments conducteurs complété éventuellement par la mise en place de parafoudres et d'éclateurs).

#### **Installation Intérieure de Protection contre la Foudre (IIPF) :**

Son rôle principal est de limiter les perturbations électriques à l'intérieur des installations à des valeurs acceptables pour les équipements. L'IIPF est composée :

- du réseau d'équipotentialité : Il est obtenu par un maillage métallique des masses et des éléments conducteurs ;
- de parafoudres, de filtres, etc. spécifiquement conçus pour chaque type de signal à transmettre ;

#### **Méthode déterministe :**

Cette méthode ne prend pas en compte le risque de foudroiement local. Par conséquent, quelque soit la probabilité d'impact, une structure ou un équipement défini comme IPS, sera protégé si l'impact peut engendrer une conséquence sur l'environnement ou sur la sécurité des personnes.

Lorsque la norme NF-EN 62305-2 ne s'applique pas réellement (exemple : zone ouverte ou à risque d'impact foudre privilégié tels que cheminées, aéro-réfrigérants, racks, stockages extérieurs) cette méthode est choisie.

#### **Méthode probabiliste :**

L'évaluation probabiliste du risque permet une classification des risques de la structure, elle permet donc de définir des priorités dans le choix des protections et de vérifier la pertinence d'un système de protection.

Elle permet de définir les niveaux de protections à atteindre pour les bâtiments, afin de lutter contre les effets directs et indirects de la foudre.

La méthode utilisée s'applique aux structures fermées (de type bâtiment), elle tient compte des dimensions, de la structure du bâtiment, de l'activité qu'il abrite, et des dommages que pourrait engendrer la foudre en cas de foudroiement sur ou à proximité des bâtiments.

Les risques de dommages causés par la foudre peuvent être de 4 types :

- R1 : Risque de perte humaine
- R2 : Risque de perte de service public
- R3 : Risque de perte d'héritage culturel
- R4 : Risque de pertes économiques

Suivant la circulaire du 24/04/2008, seul le risque R1 est pris en considération.

Lorsque le risque calculé est supérieur au risque acceptable, des solutions de protection et de prévention sont adoptées jusqu'à ce que le risque soit rendu acceptable. Cette méthode probabiliste permet d'évaluer l'efficacité de différentes solutions afin d'optimiser la protection.

Le résultat obtenu fournit le niveau de protection à mettre en œuvre à l'aide de parafoudres, d'interconnexions et/ou de paratonnerres.

Pour évaluer le risque dû aux coups de foudre dans une structure, nous utiliserons la norme 62 305-2. Elle propose une méthode d'évaluation du risque foudre. Une fois fixée la limite supérieure du risque tolérable, la procédure proposée permet de choisir les mesures de protection appropriées pour réduire le risque à une valeur inférieure ou égale à la valeur limite tolérable. Cela débouchera sur la définition d'un niveau de protection allant de I, pour le plus sévère, à IV pour le moins sévère.

#### Niveau de protection ( $N_p$ ) :

Nombre lié à un ensemble de valeurs de paramètres du courant de foudre quant à la probabilité selon laquelle les valeurs de conception associées maximales et minimales ne seront pas dépassées lorsque la foudre apparaît de manière naturelle.

Caractéristiques de la structure	niveau de protection
Structure non protégée par SPF.	-
Structure protégée par un SPF	IV
	III
	II
	I

Les niveaux de protection s'échelonnent du « Niveau IV » au « Niveau I ».

Le niveau IV étant le niveau de protection normal tandis que le niveau I est le niveau de protection maximal.

#### Equipements Importants pour la Sécurité (EIPS) :

Pour être qualifié **d'éléments important pour la sécurité** (EIPS), un élément (opération ou équipement) doit être choisi parmi les **barrières de sécurité** destinées à prévenir l'occurrence ou à limiter les conséquences d'un événement redouté central susceptible de conduire à un **accident majeur**.

#### Parafoudre :

Dispositif destiné à limiter les surtensions transitoires et à écouler les courants de choc. Il comprend au moins un composant non linéaire.

#### Parafoudres coordonnés :

Parafoudres coordonnés choisis et installés de manière appropriée pour réduire les défaillances des réseaux électriques et électroniques.

#### Système de protection contre la foudre (SPF) :

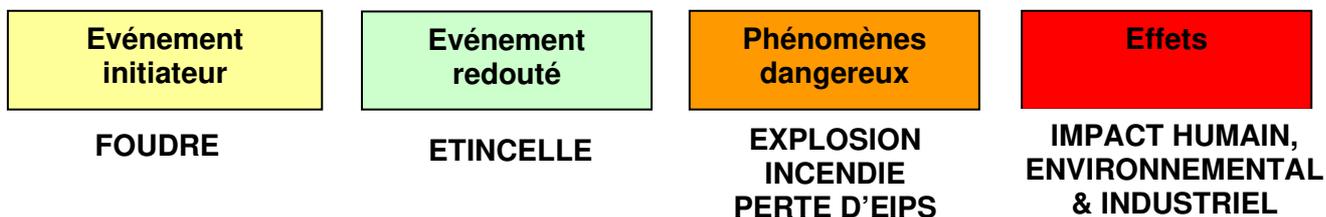
Installation complète utilisée pour réduire les dommages physiques dus aux coups de foudre qui frappent une structure. Elle comprend à la fois des installations extérieures et intérieures de protection contre la foudre.

#### Zone de protection foudre (ZPF) :

Zone dans laquelle l'environnement électromagnétique de foudre est défini.

## 4. LE RISQUE Foudre

Avant d'entamer précisément le dossier d'étude du risque foudre, il est nécessaire de rappeler quelques principes fondamentaux sur la foudre et ses effets destructeurs.



La foudre est un courant de forte intensité, 30 kA en moyenne avec des maxima de l'ordre de 100 kA, se propageant avec des fronts de montée extrêmement raides entre deux masses nuageuses ou entre une masse nuageuse et le sol.

Ce courant de foudre peut avoir des conséquences très dommageables pour les structures même des bâtiments lorsqu'elles sont directement frappées. La parade est relativement simple à trouver : l'installation de paratonnerres ou la prise en compte d'éléments constitutifs (naturel) du bâtiment en tant que tel.

Mais elle peut aussi causer d'innombrables dégâts aux équipements électriques, électroniques et informatiques qui se trouvent à proximité du point d'impact, en cherchant à s'écouler à la terre par tous les éléments conducteurs qu'elle rencontre sur son chemin. Elle rayonne également un champ électromagnétique très intense, lui-même générateur de courants parasites sur les câbles qu'il illumine. Enfin, elle crée des phénomènes dits de "couplage de terre" lors de son écoulement à la terre.

La parade contre ces effets secondaires est plus difficile à mettre en place dans la mesure où le danger peut avoir des origines multiples. Néanmoins, les progrès de ces dernières années sur la connaissance de ces phénomènes nous permettent aujourd'hui de nous en protéger grâce aux mesures suivantes :

- Réalisation d'une parfaite équipotentialité des terres du site dont le but est de limiter les conséquences des phénomènes de couplage de terre, complétée en surface par l'interconnexion des masses métalliques tels que chemins de câbles en acier, structure métallique, tuyauteries et conduits divers à proximité des équipements sensibles. Ce réseau en surface, encore appelé "Plan de Masse", a pour effet de réduire les courants vagabonds qui circulent habituellement dans ces éléments conducteurs.
- Cette mesure de mise en équipotentialité peut être complétée par l'installation de parafoudres sur les lignes provenant de l'extérieur des bâtiments et reliées aux équipements importants pour la sécurité ou aux électroniques fragiles, pour les protéger contre les surtensions transitoires dont l'origine a été expliquée précédemment.

## 5. INTRODUCTION

### 5.1. Base documentaire

L'Analyse de Risque Foudre et l'Etude Technique se basent sur les documents listés ci-dessous et sur les informations fournies par Ingéa (Madame FERNIQUE).

Rédacteur BCM : Cédric LIBBRECHT (Qualifoudre de niveau 3)

DOCUMENTS		
TITRE	RERERENCE	DOCUMENT FOURNI
Plan de masse projet	PC2a – PC2bl du 15/07/2021	■
Plan de niveaux	Plan n°P04 du 15/07/2021	
Plan de masse projeté et coupe sur TN	PC2b2 -PC3 du 15.07.2021	
Plan des élévations	PC5 du 15/07/2021	
Plan protection incendie	V2 du 09.08.2021	
Présentation simple du site	Ingéa fichier power point	
Effectif et Atex	Madame FERNIQUE d'INGEA	
Vue aérienne	Google Earth	

## 5.2. Déroulement de la mission

### 5.2.1. Références réglementaires et normatives

L'étude est réalisée dans le respect des règles de l'art, conformément aux prescriptions, normes, décrets et textes officiels en vigueur à ce jour, et plus particulièrement aux documents suivants :

#### ❖ Normes

Norme	Désignation
NF C 17-102 (Septembre 2011)	Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage
NF C 15-100 (Décembre 2002)	Installations électriques Basse Tension § 443 et § 543
NF EN 62305-1 (2013)	Protection contre la foudre, Partie 1 : Principes généraux
NF EN 62305-2 (2006)	Protection contre la foudre, Partie 2 : Evaluation du risque
NF EN 62305-3 (2006)	Protection contre la foudre, Partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains
NF EN 62305-4 (2012)	Protection contre la foudre, Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures

#### ❖ Réglementation

Document	Désignation
Arrêté du 4 octobre 2010	Arrêté relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011
Circulaire du 24 avril 2008	Application de l'arrêté du 19 juillet 2011

### 5.2.2. Définition de l'Analyse du Risque Foudre

L'objet de cette étude, conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010, est d'analyser la nécessité de protection foudre et le niveau associé pour chaque unité concernée du site.

#### Selon l'article 18 de l'Arrêté du 19 juillet 2011 :

L'Analyse du Risque Foudre identifie les équipements et installations dont une protection doit être assurée. Elle est basée sur une évaluation des risques réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2. Elle définit les niveaux de protection nécessaires aux installations. Cette étude tient compte des risques inhérents à votre site, vus dans l'étude de dangers.

Cette analyse est systématiquement mise à jour à l'occasion de modifications notables des installations nécessitant le dépôt d'une nouvelle autorisation au sens de l'article R. 512-33 du code de l'environnement et à chaque révision de l'étude de dangers ou pour toute modification des installations qui peut avoir des répercussions sur les données d'entrées de l'ARF.

## Et selon sa circulaire associée du 24 avril 2008 :

L'ARF identifie :

- Les installations qui nécessitent une protection ainsi que le niveau de protection associé ;
- Les liaisons entrantes ou sortantes des structures (réseaux d'énergie, réseaux de communications, canalisations) qui nécessitent une protection ;
- La liste des équipements ou des fonctions à protéger ;
- Le besoin de prévention visant à limiter la durée des situations dangereuses et l'efficacité du système de détection d'orage éventuel.

L'ARF n'indique pas de solution technique (type de protection directe ou indirecte). La définition de la protection à mettre en place (paratonnerre, cage maillée, nombre et type de parafoudres) et les vérifications du système de protection existant sont du ressort de l'étude technique.

Pour conclure, la méthode est modélisée à travers un logiciel spécialisé PROTEC, logiciel que nous avons utilisé pour cette étude.

### 5.2.3. Définition de l'Etude Technique

L'objet de cette étude est de valider une solution de protection foudre pour chaque unité concernée du site. L'Etude Technique s'effectue comme suit :

#### ❖ Protection des effets directs (Installation Extérieure de Protection contre la Foudre)

Le but de cette étude est d'indiquer les dispositions à prendre pour obtenir, dans l'état actuel des connaissances de la technique et de la réglementation en vigueur, une protection satisfaisante des bâtiments et installations fixes, contre les coups de foudre directs.

Nous proposons pour chaque bâtiment ou structure la solution de protection la mieux adaptée possible à la situation rencontrée.

#### ❖ Protection des effets indirects (Installation Intérieure de Protection contre la Foudre)

Il y a lieu d'assurer une montée en potentiel uniforme des terres et des masses en cas de choc foudre sur le site.

Cette montée en potentiel uniforme permet de limiter les effets de claquage et les courants vagabonds, pouvant être des facteurs déclenchant dans les zones à risque ou bien destructeurs pour les équipements électroniques. Pour cela, l'examen des réseaux de terre est réalisé.

Les lignes électriques seront aussi examinées afin de limiter les surtensions qu'elles peuvent transmettre et devenir un éventuel facteur déclenchant dans les zones à risques à l'intérieur du site.

#### ❖ Prévention

Il y est défini les systèmes de détection d'orage, les mesures de sécurité et les moyens de protection contre les tensions de pas et de contact.

#### ❖ Notice de vérification et maintenance

Il y est défini la périodicité, la procédure de vérification, le rapport de vérification et la maintenance.

## 6. PRESENTATION DU SITE

### 6.1. Caractéristiques du site

- Adresse

**GOUTERS MAGIQUES SERVICES**  
ZA Keranna, lieu-dit Kerichelard  
56500 PLUMELIN

- Plan de masse du projet



### 6.2. Liste des installations répertoriées dans la nomenclature des installations classées

- Rubrique ICPE 1510 en Enregistrement
- Rubriques 2220-2221 en Enregistrement
- Rubrique 4422 (Substances et mélanges autoréactifs) : Déclaration.
- Rubrique 4735 (Ammoniac) et 4802 (HFC) et 2920 (Chaufferie) : non classées

## 7. ANALYSE DE RISQUE Foudre (A.R.F)

### 7.1. Densité de foudroiemment

La densité de foudroiemment nous est donnée par Météorage :



Source : <http://temps-passe.meteorage.fr>

### 7.2. Résistivité du sol

En l'absence de données précises de l'exploitant nous appliquons la norme NF EN 62 305-2 et donc nous retiendrons la valeur par défaut soit 500 Ωm.

### 7.3. Détermination des niveaux de protection

#### 7.3.1. Identification des structures à protéger

Notre étude s'oriente sur les locaux où un risque d'incendie est avéré. Le projet sera donc étudié selon le découpage explicité ci-dessous. Les murs coupe-feu deux heures permettent ce découpage.

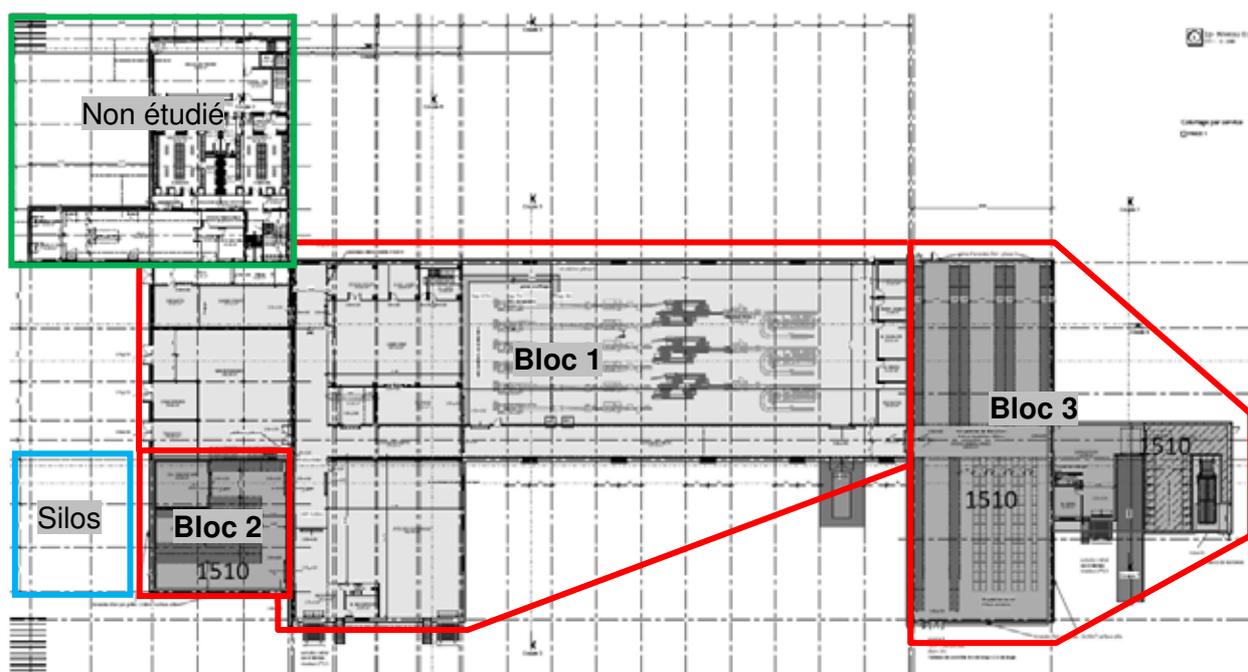
Les blocs seront étudiés selon la méthode probabiliste.

- Bloc 1 : Production et maintenance
- Bloc 2 : Stockage de matières premières
- Bloc 3 : Stockage d'emballages et zone déchets

Ces blocs seront étudiés selon la méthode probabiliste.

Les silos extérieurs feront l'objet d'une approche déterministe (garantir l'équipotentialité).

La partie bureaux, R&D... sans activité « industriel » à risque vis-à-vis de la foudre ne sera pas étudiée. Il en est de même pour la station de pré-traitement des eaux.



### 7.3.2. Identification des risques dus à la foudre

#### Risque d'incendie :

Des produits combustibles en quantité non négligeable seront stockés dans les blocs 2 et 3 (stockage de matières premières et emballages). Le risque d'incendie sera donc retenu élevé. En effet la charge calorifique pour ce type d'activité dépassera les 800MJ/M<sup>2</sup>.

Par contre pour la zone de production ne concentrant pas de type de combustibles, la charge calorifique n'excédera pas les 800MJ/M<sup>2</sup>. Le risque d'incendie sera donc retenu ordinaire.

#### Risque d'explosion :

D'expérience nous pouvons dire qu'aucune zone atex 0 ou 20 ne sera présente dans les bâtiments. Le cas échéant, elles ne seront pas directement exposées à la foudre. Nous ne retiendrons donc pas le risque d'explosion dans notre analyse.

#### Risque de pollution de l'environnement :

Nous ne retiendrons pas le risque de pollution dans notre étude. La foudre n'est pas un facteur aggravant à ce risque. Sur des nouveaux projets les zones de stockage de « produits sensibles » sont systématiquement sur rétention ce qui écarte le risque de pollution.

#### Risque de panique de personne :

Simultanément moins de 100 personnes seront présentes dans les blocs étudiés (effectif de 60 personnes maximum). Les structures ne comportent pas plus de deux étages. Nous retiendrons un risque de panique faible au titre de la NF EN 62305-2.

#### **D'autre part :**

#### Situation relative :

Le site sera entouré par d'autres structures en moyenne plus petites que le bâtiment étudié (site voisin, arbres, candélabres,). Il sera considéré comme étant entouré d'objets plus petits.

#### Moyens d'extinction incendie :

Des extincteurs et seront présents sur le site. Ces moyens d'extinctions sont manuels.

### 7.3.3. Caractérisation du Bloc 1 : Production et maintenance

Description de la structure			
Activité	<input checked="" type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Bureau	<input type="checkbox"/> Autres :
Dimensions (m)	Longueur : 100	Largeur : 48	Hauteur : 12 m
Structure	<input checked="" type="checkbox"/> Métallique	<input checked="" type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> Autres :
Réseau de terre	Cuivre $\geq$ 25 mm <sup>2</sup>		
Particularité	Aucune		
Description des lignes entrantes et sortantes de la structure			
Lignes	1	2	3
Nom de l'équipement	Alimentation électrique générale arrivant au transformateur aux locaux techniques	Projet donc le site sera fibré	Eau de ville, gaz de ville, process...
HT/BT...	HT/BT	/	PEHD et/ou Métallique
Origine	Fournisseur électrique		
Longueur de la connexion	1000 m (Valeur par défaut)		
Aérien / Souterrain	Souterrain		

### 7.3.4. Caractérisation du Bloc 2 : Stockage de matières premières

Description de la structure			
Activité	<input checked="" type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Bureau	<input type="checkbox"/> Autres :
Dimensions (m)	Longueur : 20	Largeur : 20	Hauteur : 14 m
Structure	<input checked="" type="checkbox"/> Métallique	<input checked="" type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> Autres :
Réseau de terre	Cuivre $\geq$ 25 mm <sup>2</sup>		
Particularité	Aucune		
Description des lignes entrantes et sortantes de la structure			
Lignes	1	2	3
Nom de l'équipement	Alimentation électrique depuis TGBT des locaux techniques	Projet donc le site sera fibré	Eau de ville, process...
HT/BT...	BT	/	PEHD et/ou Métallique
Origine	TGBT		
Longueur de la connexion	50 m (Valeur estimative)		
Aérien / Souterrain	Souterrain		

### 7.3.5. Caractérisation du Bloc 3 : Stockage d'emballages et zone déchets

Description de la structure			
Activité	<input checked="" type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Bureau	<input type="checkbox"/> Autres :
Dimensions (m)	Longueur : 48	Largeur : 42	Hauteur : 14 m
Structure	<input checked="" type="checkbox"/> Métallique	<input checked="" type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> Autres :
Réseau de terre	Cuivre $\geq$ 25 mm <sup>2</sup>		
Particularité	Aucune		
Description des lignes entrantes et sortantes de la structure			
Lignes	1	2	3
Nom de l'équipement	Alimentation électrique depuis TGBT des locaux techniques	Projet donc le site sera fibré	Eau de ville, process...
HT/BT...	BT	/	PEHD et/ou Métallique
Origine	TGBT		
Longueur de la connexion	125 m (Valeur estimative)		
Aérien / Souterrain	Souterrain		

### 7.3.6. Equipements ou fonctions à protéger

Nous retenons le système de sécurité incendie comme équipement important pour la sécurité du site.

## **7.4. CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre**

### **STRUCTURES ETUDIEES SELON LA METHODE PROBABILISTE**

<b>Structures</b>	<b>Niveau de Protection Analyse du Risque Foudre EFFETS DIRECTS</b>	<b>Niveau de Protection Analyse du Risque Foudre EFFETS INDIRECTS</b>
Bloc 1 : Production et maintenance	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 2 : Stockage de matières premières	Structure nécessitant une protection de niveau Np = IV	Protection de niveau Np = IV
Bloc 3 : Stockage d'emballages et zone déchets	Structure nécessitant une protection de niveau Np = IV	Protection de niveau Np = IV

### **EQUIPOTENTIALITE et/ou MISE A LA TERRE**

- Silos extérieurs
- Canalisation principale d'eau de ville et/ou RIA (si métallique)
- Canalisation principale de gaz de ville (si métallique)

### **EQUIPEMENTS ou FONCTIONS A PROTEGER**

- Protection du système de sécurité incendie par parafoudres adaptés.

### **PREVENTION**

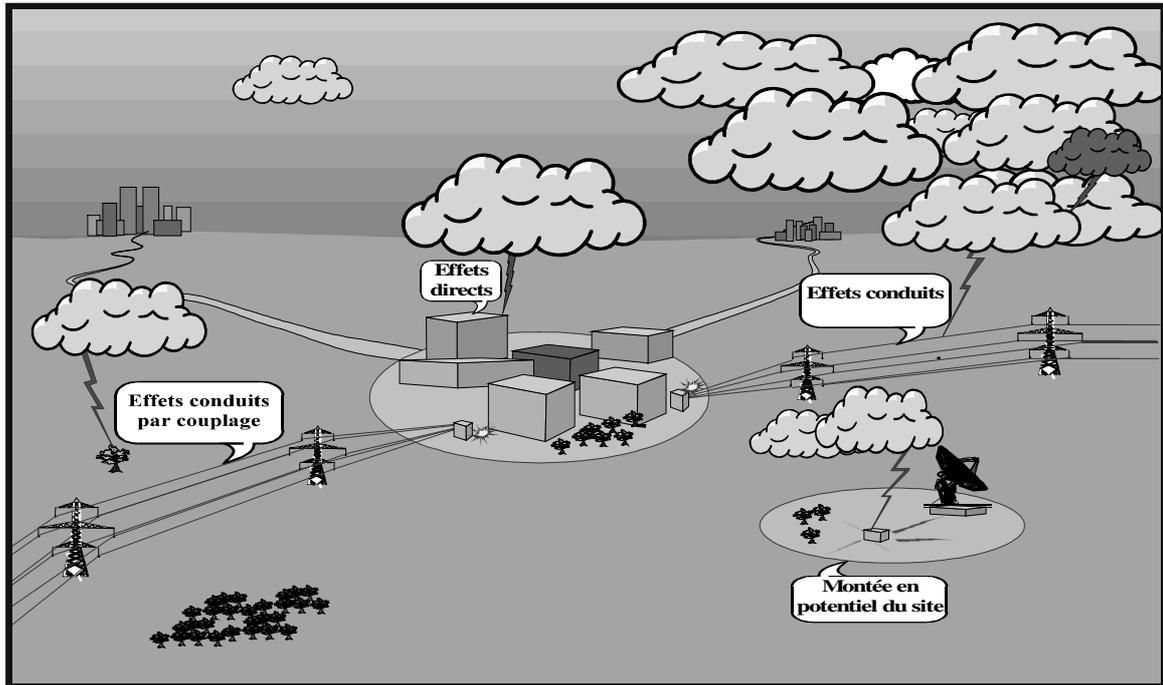
Mise en place d'un système de prévention de situation orageuse à intégrer dans les procédures d'exploitation du site (interdire en période orageuse le travail en toiture du bâtiment, la proximité des installations paratonnerres et l'intervention sur le réseau électrique).

*Document joint => Visualisation des risques R1 avec et sans protection (Annexe 1)*

*Document joint => Compte rendu Analyse de Risque (PROTEC) (Annexe 2)*

## 8. ETUDE TECHNIQUE

### 8.1. Principes de protection : IEPF et IIPF



#### 8.1.1. Les Installations Extérieures de Protection Foudre (I.E.P.F)

Il y a lieu de maîtriser le cheminement d'un éventuel courant de foudre et d'empêcher le foudroiement direct des bâtiments ou structures concernées. Pour le cas où le bâtiment ne bénéficierait pas d'une auto-protection satisfaisante (sur le plan technique et réglementaire), la solution consiste en la mise en place judicieuse d'un système de paratonnerre permettant de capter un éventuel coup de foudre se dirigeant sur les installations.

L'écoulement du courant de foudre doit être alors réalisé par des conducteurs reliant le plus directement possible ce captage à des prises de terre spécifiques. Les prises de terre paratonnerre doivent être reliées de façon équipotentielle au réseau de terre générale du site. Les masses métalliques situées à proximité des conducteurs de descente leur sont reliées en respectant les distances de sécurité indiquées dans les normes françaises NF EN 62305-3 et NF C 17 102, afin de ne générer aucun arc d'amorçage.

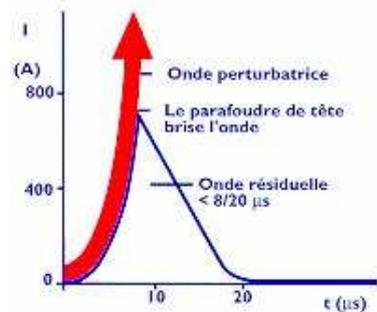
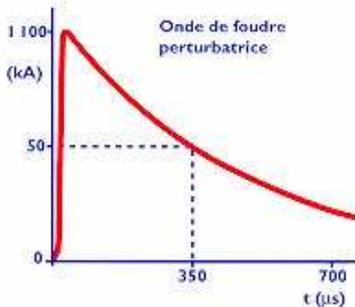
Toutes les parties métalliques doivent être raccordées à une liaison équipotentielle les reliant à la terre pour éviter les décharges électrostatiques et les risques d'amorçage.

## 8.1.2. Les Installations Intérieures de Protection Foudre (I.I.P.F)

### a) Réseau basse tension

Les points de livraison EDF se trouvent au niveau des postes de transformation.

Une protection de tête d'installation, disposée dans les TGBT, permet de briser l'onde de foudre venant du réseau EDF, et de supprimer une grande partie de son énergie.



Cette protection en tête d'installation est obligatoire suivant le texte de la norme NFC 15-100. Ci-dessous la synthèse.

#### 5 RAPPEL DES REGLES DE LA NF C 15-100

Le tableau 1 ci-après reprend les règles de l'article 443 de la norme NF C 15-100 en prenant compte en complément l'indisponibilité de l'installation.

Tableau 1 – Règles de protection

Caractéristiques et alimentation du bâtiment	Densité de foudroiement ( $N_g$ ) Niveau céramique ( $N_k$ )	
	$N_g \leq 2,5$ $N_k \leq 25$ (AQ1)	$N_g > 2,5$ $N_k > 25$ (AQ2)
Bâtiment équipé d'un paratonnerre	Obligatoire <sup>(2)</sup>	Obligatoire <sup>(2)</sup>
Alimentation BT par une ligne entièrement ou partiellement aérienne <sup>(3)</sup>	Non obligatoire <sup>(4)</sup>	Obligatoire <sup>(5)</sup>
Alimentation BT par une ligne entièrement souterraine	Non obligatoire <sup>(4)</sup>	Non obligatoire <sup>(4)</sup>
L'indisponibilité de l'installation et/ou des matériels concerne la sécurité des personnes <sup>(1)</sup>	Selon analyse du risque	Obligatoire

<sup>(1)</sup> c'est le cas par exemple :

- de certaines installations où une médicalisation à domicile est présente ;
- d'installations comportant des Systèmes de Sécurité Incendie, d'alarmes techniques, d'alarmes sociales, etc.

<sup>(2)</sup> Dans le cas des bâtiments intégrant le poste de transformation, si la prise de terre du neutre du transformateur est confondue avec la prise de terre des masses interconnectée à la prise de terre du paratonnerre (voir annexe G), la mise en œuvre de parafoudres n'est pas obligatoire. Dans le cas d'immeubles équipés de paratonnerre et comportant plusieurs installations privatives, le parafoudre de type 1 ne pouvant être mis en œuvre à l'origine de l'installation est remplacé par des parafoudres de type 2 ( $I_n \geq 5$  kA) placés à l'origine de chacune des installations privatives (voir annexe G).

<sup>(3)</sup> Les lignes aériennes constituées de conducteurs isolés avec écran métallique relié à la terre sont à considérer comme équivalentes à des câbles souterrains.

<sup>(4)</sup> L'utilisation de parafoudre peut également être nécessaire pour la protection de matériels électriques ou électroniques dont le coût et l'indisponibilité peuvent être critique dans l'installation comme indiqué par l'analyse du risque.

<sup>(5)</sup> Toutefois, l'absence d'un parafoudre est admise si elle est justifiée par l'analyse du risque définie en 6.2.2.

Lorsque le parafoudre n'est pas obligatoire, une analyse du risque peut être effectuée qui, si le coût des matériels mis en œuvre et leur indisponibilité sont vitaux dans l'installation, pourra le justifier.

Lorsqu'un parafoudre est mis en œuvre sur le circuit de puissance, il est recommandé d'en installer aussi sur le circuit de communication (voir analyse du risque dans le guide UTE C 15-443).

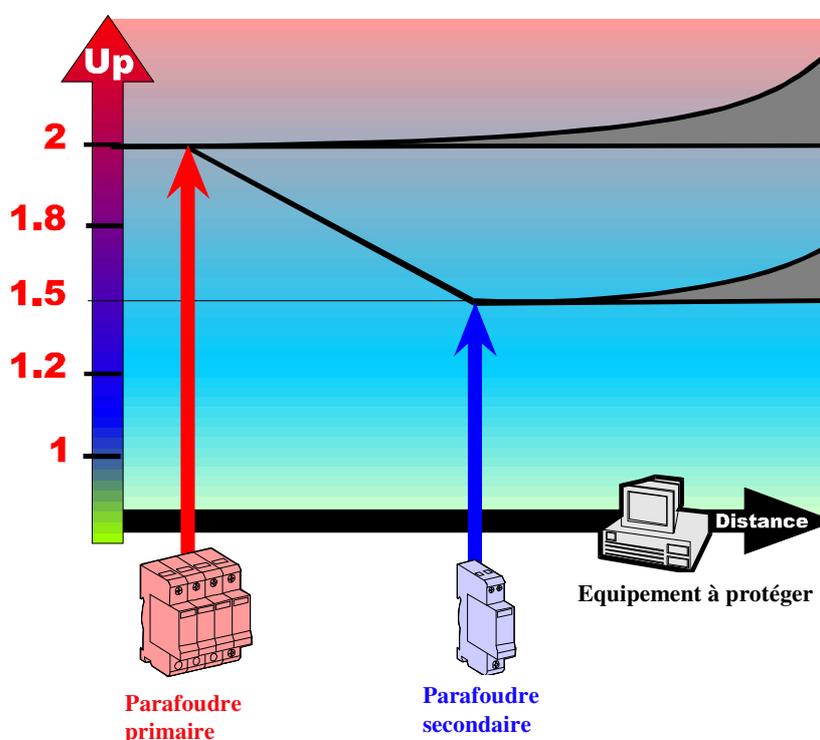
Lorsque des parafoudres sont mis en œuvre dans des réseaux de communication, ils doivent être reliés à la prise de terre des masses de l'installation.

D'autres équipements, jugés particulièrement sensibles ou pour lesquels la perte de continuité de service serait critique (exemple : Ascenseurs, systèmes informatiques et téléphoniques...) peuvent également être protégés par l'intermédiaire d'un second niveau de protection.

Ce second niveau est réalisé par des parafoudres dont la tension résiduelle, très basse, est adaptée à la sensibilité du matériel à protéger.

Ce concept s'appelle la « cascade » de parafoudres.

La « cascade » dans la pratique :



Le choix des parafoudres doit être fait en fonction de leur pouvoir d'écoulement en courant de décharge (facteur retenu pour les parafoudres primaires), de leur tension résiduelle (facteur important pour les parafoudres secondaires), de la tension nominale du réseau (généralement 400V triphasé), et du schéma de distribution du neutre (TN, TT, IT).

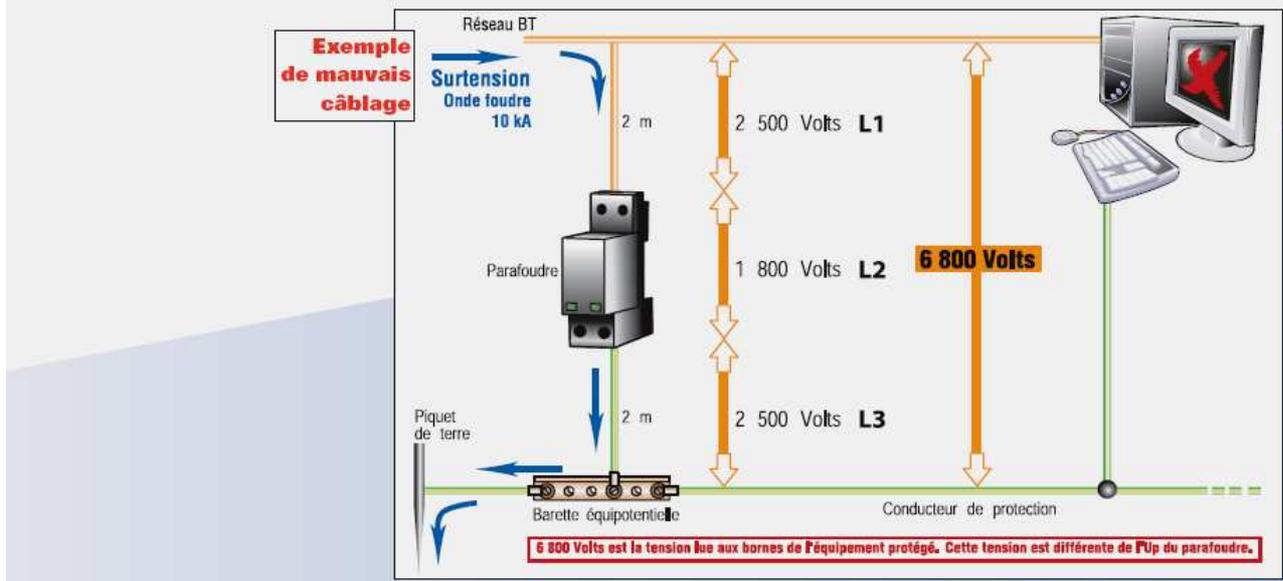
Le choix des sectionneurs fusibles ou disjoncteurs, doit être fait en fonction du type des parafoudres et de leur positionnement dans l'installation, de manière à assurer le pouvoir de coupure en courant de court-circuit (Icc).

## La Règle des 50 cm

La longueur cumulée L1 + L2 + L3 doit être inférieure à 50 cm, pour limiter la dégradation du niveau Up du parafoudre.

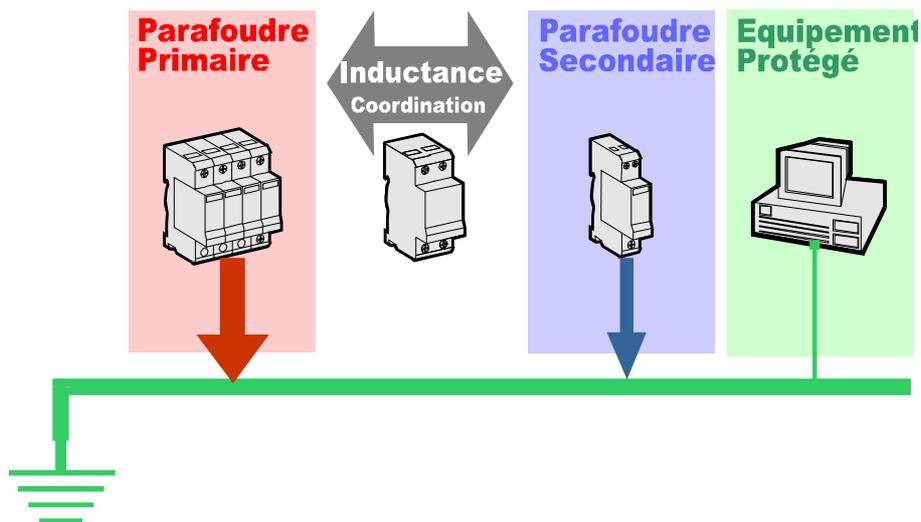
### En cas d'impossibilité :

- Réduire cette longueur en déportant les bornes de raccordement.
- Sélectionner un parafoudre avec un Up inférieur (à In égal...).
- Utiliser un montage en coordination.



Une longueur de câble minimum entre les deux étages de protection doit être respectée de manière à assurer le découplage nécessaire au bon fonctionnement de la protection cascade.

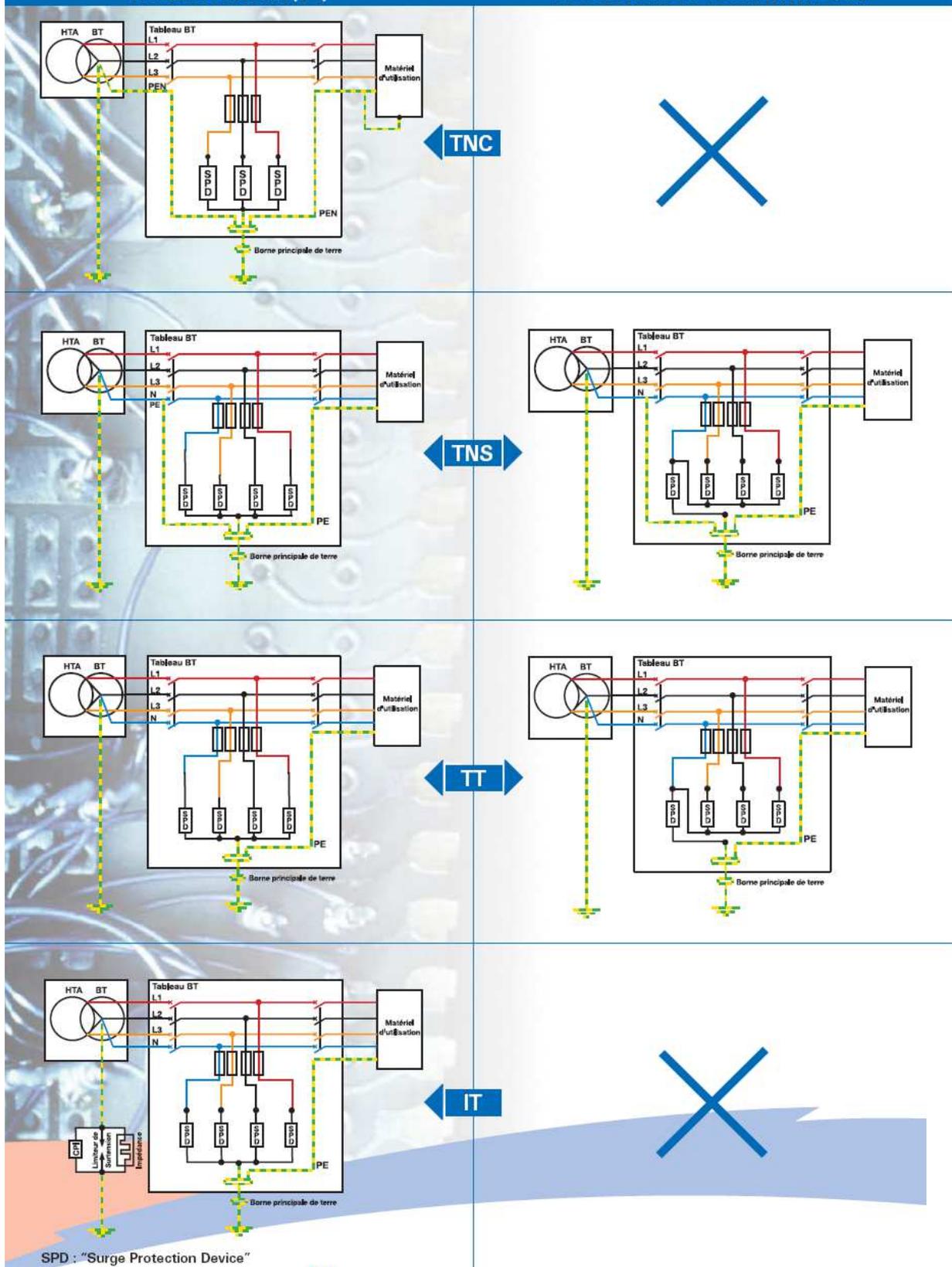
Dans le cas contraire, une inductance de découplage doit être adaptée au courant nominal au point considéré, pour assurer une bonne coordination de l'ensemble.



# Configurations possibles suivant le régime de neutre

## MODE COMMUN (C1)

## MODE COMMUN + DIFFERENTIEL (C2)



SPD : "Surge Protection Device"

## **8.2. PRECONISATIONS**

### **8.2.1. Protections : Les Installations Extérieures de Protection Foudre (IEPF)**

La probabilité de pénétration d'un coup de foudre dans la structure à protéger est considérablement réduite par la présence d'un dispositif de capture convenablement conçu. **Un Système de Protection Foudre (SPF)** est constitué de 3 principaux éléments :

- a) Dispositif de capture,
- b) Conducteur de descente,
- c) Prise de terre.

Nous distinguons :

**Les systèmes passifs** régis par la norme NF EN 62305-3 :

Cette technique de protection consiste à répartir sur le bâtiment à protéger, des dispositifs de capture à faible rayon de couverture (pour les pointes), des conducteurs de descente et des prises de terre foudre.

**Les systèmes actifs** régis par la norme NF C 17-102 :

Dans cette technique, le rayon de couverture des dispositifs de capture est amélioré par un dispositif ionisant. Les dispositifs de capture sont appelés Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA). Le rayon de protection d'un PDA dépend de sa hauteur (hm) par rapport à la surface à protéger, de son avance à l'amorçage ( $\Delta L$ ) et du niveau de protection nécessaire. Il est calculé à partir des abaques de la norme NF C 17-102. Un coefficient réducteur de 40 % doit être appliqué pour la protection des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à l'arrêté du 4 octobre 2010.

***Les stockages nécessitent un besoin de protection foudre de niveau IV.***

**Les dispositifs de capture** peuvent être constitués par une combinaison quelconque des composants suivants :

- a) tiges simples (compris les mâts séparés),

Chaque pointe assurant une protection réduite, il est nécessaire d'implanter un très grand nombre de pointes pour des grandes structures. Cela n'est pas adapté au bâtiment de grande superficie.

- b) fils tendus,

Cette solution n'est pas adaptée aux bâtiments. Elle est surtout utilisée pour des zones ouvertes de type « stockage ».

- c) conducteurs maillés,

A un coût acceptable, cette installation n'est pas adaptée à des bâtiments de grande superficie. Nous l'écartons.

d) structures naturelles,

Les couvertures métalliques peuvent être utilisées comme éléments naturels de capture si leur épaisseur est supérieure à 0,5 mm et s'il n'est pas nécessaire de protéger contre les problèmes de perforation paratonnerres à dispositif d'amorçage, de point chaud ou d'inflammation. Si nous n'acceptons pas le risque de perforation l'épaisseur est amenée à 4 mm.

Nous ne pouvons pas accepter la perforation du bac acier du bâtiment au-dessus des matières combustibles et/ou inflammables stockées dans le bâtiment.

e) paratonnerres à dispositif d'amorçage,

Malgré la réduction obligatoire des rayons de protection de 40%, les PDA permettent en un point de protéger une grande superficie. Cette solution sera donc la plus adaptée techniquement et économiquement à la protection du bâtiment étudié.

**Les conducteurs de descente** peuvent être constitués par une combinaison quelconque des composants suivants :

a) structures naturelles,

Les éléments suivants de la structure peuvent être considérés comme des descentes "naturelles":

a) les installations métalliques, à condition que:

- la continuité électrique entre les différents éléments soit réalisée de façon durable, conformément aux exigences de 5.5.2,
- leurs dimensions soient au moins égales à celles qui sont spécifiées pour les descentes normales dans le Tableau 6.

Les canalisations transportant des mélanges inflammables ou explosifs ne doivent pas être considérées comme des composants naturels de descente si le joint entre brides n'est pas métallique ou si les brides ne sont pas connectées entre elles de façon appropriée.

NOTE 1 Les installations métalliques peuvent être revêtues de matériau isolant.

b) l'ossature métallique de la structure présentant une continuité électrique;

NOTE 2 Pour des éléments préfabriqués en béton armé, il est important de réaliser des points d'interconnexion entre les éléments de renforcement. Il est aussi essentiel que le béton armé intègre une liaison conductrice entre ces points. Il est recommandé de réaliser ces interconnexions "in situ" lors de l'assemblage (voir Annexe E).

NOTE 3 Dans le cas de béton précontraint, il convient de veiller au risque d'effets mécaniques inadmissibles dus, pour une part aux courants de décharge atmosphérique, et d'autre part au raccordement de l'installation de protection contre la foudre.

c) les armatures armées en acier interconnectées de la structure en béton;

NOTE 4 Les ceinturages ne sont pas nécessaires si l'ossature métallique ou si les interconnexions des armatures du béton sont utilisées comme conducteurs de descente.

d) les éléments de façade, profilés et supports des façades métalliques, à condition que:

- leurs dimensions soient conformes aux exigences relatives aux descentes (voir 5.6.2) et que leur épaisseur ne soit pas inférieure à 0,5 mm,
- leur continuité électrique dans le sens vertical soit conforme aux exigences de 5.5.2.

Pour garantir une certitude quant à la continuité électrique des éléments dissipateurs du courant de foudre, nous ne partons pas sur le choix de la structure naturelle.

b) conducteurs normalisés dédiés,

Du fait de la structure naturelle n'est pas envisagée, nous optons directement pour la solution des conducteurs dédiés aux PDA.

**Les prises de terre** peuvent être constituées par une combinaison quelconque des composants suivants :

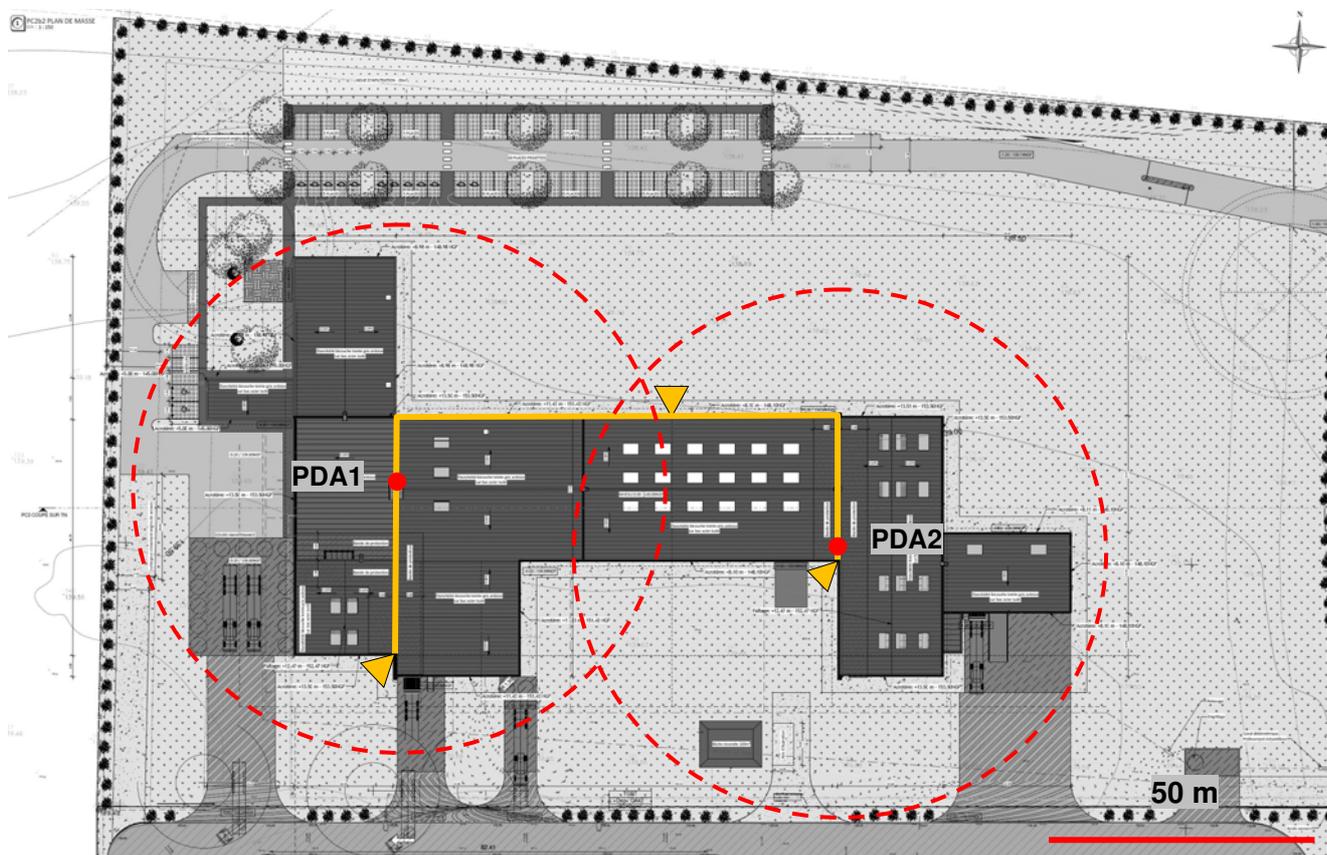
- a) prise de terre de type A,
- b) prise de terre de type B,
- c) structures naturelles.

La norme NFC 17102 impose une section de 50 mm<sup>2</sup> pour le cuivre (ou équivalent pour d'autres matériaux) pour qu'un fond de fouille soit utilisable comme élément dissipateur de foudre. Si le fond de fouille envisagé est de 50 mm<sup>2</sup> cuivre il sera priorisé.

Le cas échéant nous optons pour la solution des prises de terre paratonnerres spécifiques de type A pour les descentes des PDA.

**Ci-dessous les actions à mener.**

### Plan de la protection foudre à mettre en place



2 PDA testables de 40 $\mu$ s (50 mètres de rayon de protection sur mât de 5 m en niveau IV)

Prises de terre et descentes paratonnerres



### TRAVAUX A EFFECTUER :

- Installation de 2 Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage testable. Les paratonnerres seront caractérisés par des avances à l'amorçage de 40 $\mu$ s. Ils seront installés sur des mâts de 5.50 m minimum. Ces PDA pourront être testables à distance afin de réduire les coûts de vérification périodiques.
- Réalisation de trois descentes dédiées normalisées en respect du plan.
- Respecter la distance de séparation en fonction du tableau.

*L'isolation électrique entre le dispositif de capture ou les conducteurs de descente et les parties métalliques de la structure, les installations métalliques et les systèmes intérieurs peut être réalisée par une distance de séparation « s » entre les parties. Une liaison équipotentielle par un conducteur normalisé sera à réaliser le cas échéant.*

l (en m)	s (en m)	l (en m)	s (en m)
1	0,03	21	0,63
2	0,06	22	0,66
3	0,09	23	0,69
4	0,12	24	0,72
5	0,15	25	0,75
6	0,18	26	0,78
7	0,21	27	0,81
8	0,24	28	0,84
9	0,27	29	0,87
10	0,30	30	0,90
11	0,33	31	0,93
12	0,36	32	0,96
13	0,39	33	0,99
14	0,42	34	1,02
15	0,45	35	1,05
16	0,48	36	1,08
17	0,51	37	1,11
18	0,54	38	1,14
19	0,57	39	1,17
20	0,60	40	1,20

**N.B :** La distance de séparation est nulle pour les conducteurs cheminant sur des surfaces métalliques reliées au réseau général de terre

- En partie basse des descentes, mise en place de :
  - Un joint de contrôle à 2 mètres du sol pour la mesure de la prise de terre paratonnerre,
  - Un fourreau de protection mécanique 2 mètres,
  - Un regard de visite ou un étrier au niveau du sol pour l'accès au raccordement.
- Un fond de fouille cuivre 50 mm<sup>2</sup> sera priorisé et utilisé comme prise de terre paratonnerre de type B. Il assurera également la mise en équipotentialité. De plus, il convient que chaque conducteur de descente soit au moins connecté à une électrode horizontale de longueur 4 m minimum ou à une électrode verticale de longueur 2 m.

Le cas échéant chaque descente sera connectée à une prise de terre paratonnerre de type A. Une liaison équipotentielle avec le réseau de terre électrique sera mise en place pour chaque prise de terre paratonnerre. Elle devra être déconnectable.

- Réalisation d'une liaison équipotentielle entre chaque prise de terre paratonnerre et la terre générale BT du site par un système permettant la déconnexion (soit via type B ou spécifique).
- Installation d'un compteur de coups de foudre sur les deux descentes dédiées des PDA.
- 1 affichette de prévention sera apposée en partie basse de chaque descente.

(\*) conforme à la NF C 17 102

**Remarque :**

Les travaux devront être effectués par un professionnel agréé  .

L'entreprise devra fournir son attestation **QUALIFOUDRE** à la remise de son offre.

Les IEPF devront répondre aux différentes normes produits afférents à la série NF EN 50164.

Les PDA répondront à la norme NFC 17102 de septembre 2011.

## 8.2.2. Protections : Les Installations Intérieures de Protection Foudre (IIPF)

### 8.2.2.1. Rappel Général

#### DIMENSIONNEMENT DES PARAFONDRES DE TYPE 1

Selon la NF EN 62305-1, les caractéristiques des parafoudres sont issues du niveau de protection préalablement calculé selon la norme NF EN 62305-2 de novembre 2006.

#### 1. ECOULEMENT DU COURANT DE Foudre

L'annexe E de la NF EN 62305-1 précise que lorsque le courant de foudre I s'écoule à la terre, il se divise entre :

- ❖ les différentes prises de terre (50% de I),
- ❖ et les éléments conducteurs et les lignes extérieures à hauteur d'une valeur  $I_f$  (50% de I),

Référence page 62 et 63 de la NF EN 62305-1, annexe E :

#### E.1 Chocs dus à des impacts sur la structure (source de dommage S1)

##### E.1.1 Ecoulement dans les éléments conducteurs extérieurs et les lignes connectées à la structure

Lorsque le courant de foudre s'écoule à la terre, il se divise entre les diverses prises de terre, les éléments conducteurs et les réseaux pénétrant dans la structure directement ou par des parafoudres.

$$\text{Si} \quad I_f = k_e I \quad (\text{E.1})$$

En supposant en première approximation que la moitié du courant de foudre s'écoule à la terre et que  $Z_2 = Z_1$ , la valeur de  $k_e$  peut être évaluée pour un élément conducteur extérieur par :

$$k_e = 0,5 / (n_1 + n_2) \quad (\text{E.4})$$

#### 2. DIMENSIONNEMENT DES PARAFONDRES

Les parafoudres protégeant les lignes extérieures doivent avoir une tenue en courant compatible avec les valeurs maximales de la partie du courant de foudre qui va s'écouler à travers ces lignes.

Ce courant ne dépassera pas la moitié du courant crête du coup de foudre, défini selon les niveaux de protection dans le tableau 5 page 23 de la NF EN 62 305-1

Tableau 5 – Valeurs maximales des paramètres de foudre correspondant aux niveaux de protection contre la foudre

Premier choc court			Niveau de protection			
Paramètres du courant	Symbole	Unité	I	II	III	IV
Courant crête	$i$	kA	200	150	100	

Soit 50% de I

100

75

50

### 3. GUIDE DE CHOIX

Le courant impulsionnel  $I_{imp}$  des modules parafoudres doit être supérieur ou égal à la valeur donnée par les formules ci-dessous en fonction du niveau de protection défini pour le bâtiment :

$$Np=I : I_{imp} \geq 100/(n1+n2)$$

$$Np=II : I_{imp} \geq 75/(n1+n2)$$

$$Np=III et IV : I_{imp} \geq 50/(n1+n2)$$

$n1$ = nombre total des éléments conducteurs extérieurs ou lignes extérieures enterrées

$n2$ = nombre total des éléments conducteurs extérieurs ou lignes extérieures aériennes

#### **Rappel 1 :**

$n1$  et  $n2$  doivent tenir compte :

- du nombre de lignes de l'alimentation électrique extérieure du bâtiment (donc selon régime du neutre, de leur nombre de fils respectifs)
- des éventuelles autres lignes extérieures (telles que les alimentations d'éclairages extérieurs)
- des éventuels autres éléments extérieurs conducteurs (tels que canalisations métalliques, eau, gaz...)

Concernant le a), les valeurs de  $n1$  et  $n2$ , en fonction du régime de neutre de la ligne d'alimentation électrique, sont les suivantes :

	Nombre de fils par ligne	Niveau de Protection			
		I	II	III	IV
		$I_{imp}$ mini du parafoudre (en kA), sans prise en compte d'autres lignes ou éléments conducteurs			
IT avec neutre (Tri + neutre)	4	25	18.8	12.5	
IT sans neutre (Tri)	3	33.3	25	16.7	
TNC	3	33.3	25	16.7	
TNS (Tri + neutre)	4	25	18.8	12.5	
TNS (Mono)	2	50	37.5	25	
TT (Tri + neutre)	4	25	18.8	12.5	
TT (Mono)	2	50	37.5	25	

#### **ATTENTION :**

*Une longueur de câble minimum entre les deux étages de protection (parafoudres de type I et de type II) doit être respectée de manière à assurer le découplage nécessaire au bon fonctionnement de la protection cascade.*

*Dans le cas contraire, une inductance de découplage doit être adaptée au courant nominal au point considéré, pour assurer une bonne coordination de l'ensemble.*

**Rappel 2 :** Ces parafoudres sont installés selon les recommandations du guide UTE 15-443.

**A noter :**

Selon le guide UTE C 15-443 page 30 § 8.2 les règles à respecter sont les suivantes :

**Règle 1 :** Respecter la longueur  $L$  ( $L_1+L_2+L_3$ )  $< 0,50$  m (7.4.2 et annexe H) en utilisant des borniers de raccordement intermédiaires si nécessaire.

**Règle 2 :** Réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE en les regroupant ensemble d'un même côté du tableau.

**Règle 3 :** Séparer les câbles d'arrivée (en provenance du réseau) et les câbles de départ (vers l'installation) pour éviter de mélanger les câbles perturbés et les câbles protégés. Ces câbles ne doivent pas non-plus traverser la boucle (règle 2).

**Règle 4 :** Plaquer les câbles contre la structure métallique du tableau lorsqu'elle existe afin de minimiser la boucle de masse et de bénéficier de l'effet réducteur des perturbations.

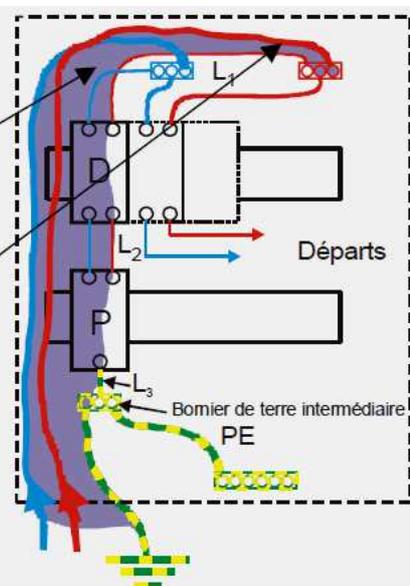


Figure 10 – Exemple de câblage dans un tableau électrique

**Rappel 3 :**

Les parafoudres sont équipés d'un contact. Cette fonction pourra autoriser le contrôle à distance de l'état du parafoudre via différents moyens tels que :

- Voyant,
- Buzzer,
- Reliés à une carte entrée sortie d'un automate (GTC...),
- Télésurveillance...

Les parafoudres devront être conformes à la NF EN 61643-11 et à la NF EN 61643-21.

### 8.2.2.2. Liste des Parafoudres de type I+II

Il sera nécessaire d'installer des parafoudres de type I+II au niveau du(des) TGBT(s) du site aux locaux techniques.

Le régime de neutre reste à définir.

Calcul du courant  $I_{imp}$  des parafoudres de type I+II à mettre en place :

Le niveau de protection requis est le niveau IV. La distribution électrique du site s'effectuera en tétrapolaire. Pour notre calcul nous avons retenu les lignes issues de l'ARF, à savoir 1 minimum.

En fonction de ces éléments nous pouvons dire que :

$$\begin{aligned} N_p = IV : I_{imp} &\geq 50/(n_1+n_2) \\ &\geq 50/4 \\ &\geq 12.5 \text{ kA.} \end{aligned}$$

La norme NFC 15100 impose une valeur minimale de 12.5 kA. Cette valeur est donc retenue.

Les parafoudres de type I+II auront les caractéristiques suivantes (\*) :

- Une tension maximum de fonctionnement de **Uc ≥ 440V (régime IT)**
- Une tension maximum de fonctionnement de **Uc ≥ 253V (régime TT/TN)**
- Un courant maximal de décharge ( **$I_{imp}$  ≥ 12.5 kA** (en onde 10/350 μs))
- Un courant nominal de décharge (en onde 8/20) **In ≥ 5 kA**
- Un niveau de protection (tension résiduelle sous In) **Up ≤ 1.5 kV**
- Icc parafoudres > **Icc TGBT**
- Adaptés au régime de neutre
- Ils seront obligatoirement accompagnés **d'un dispositif de déconnexion**
- Respect de la longueur totale de **câblage de 50 cm**

(\*) Les parafoudres devront être conformes à la NF EN 61643-11 et à la NF EN 61643-21.

Pour information, vous trouverez ci-après le document « processus de choix et installation des déconnecteurs des parafoudres de type 1 » établi selon la note Inéris du 17/12/13.

La tenue du Dispositif de Protection contre les Surintensités de l'installation (DPSI) en onde 10/350, n'est généralement pas connue du fabricant. Aussi le cas idéal de choix est le suivant :

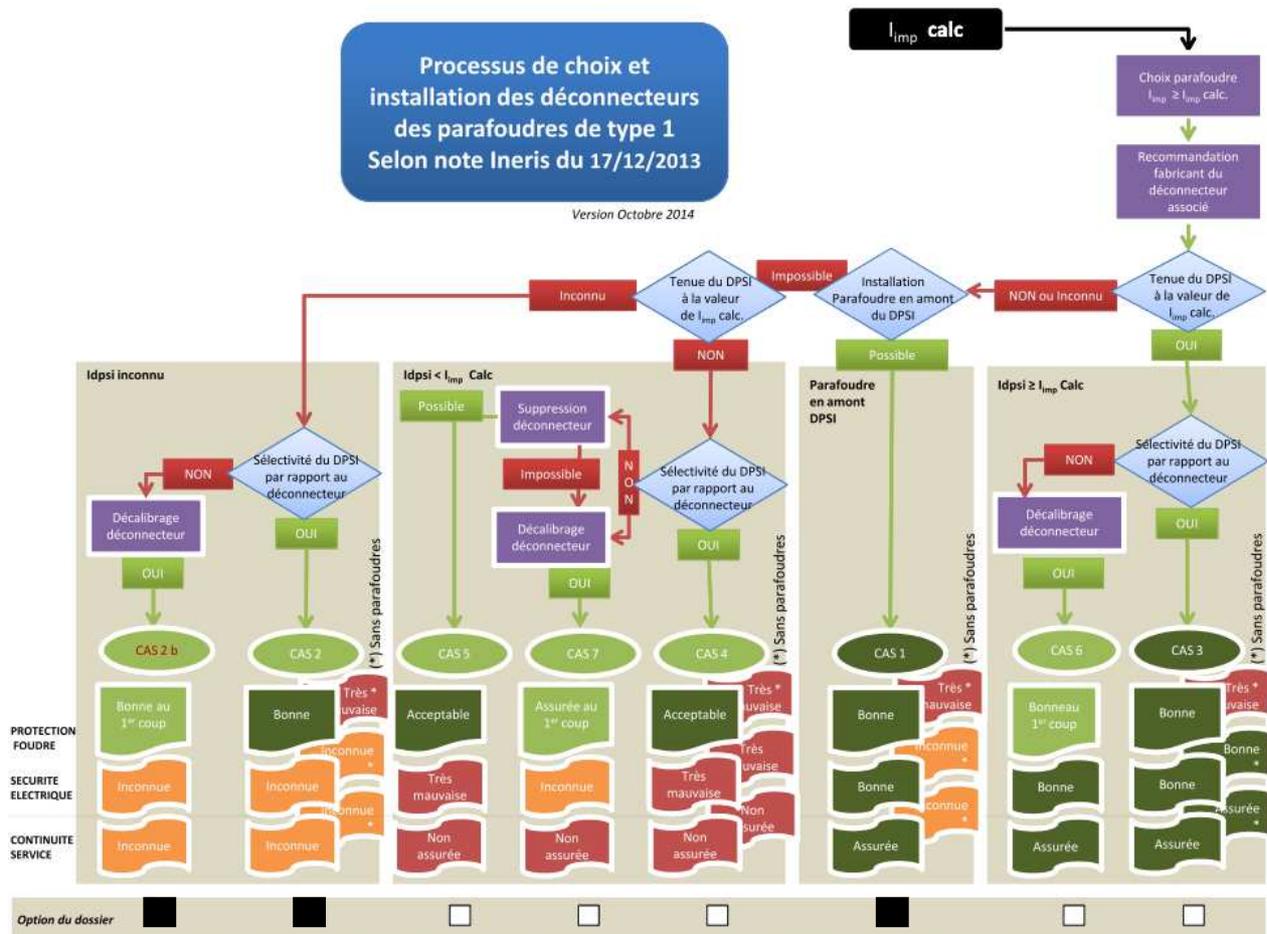
Cas 1 : Installation des parafoudres en amont du DPSI. (Cf. document).  
 Dans ce cas la protection foudre, la sécurité électrique, et la continuité de service sont assurées.

Pour autant l'installation des parafoudres peut être difficile, contraignante à réaliser : obligation d'intervention sous tension ou coupure du poste d'alimentation...

Si le cas 1 ne s'avère pas réalisable, le cas 2 doit être envisagé, avec une inconnue qui subsiste sur le comportement du DPSI en cas de surtension vis-à-vis des critères de sécurité électrique et de continuité de service (étant donné sa présence en amont du parafoudre et son déconnecteur).

Cette inconnue existait déjà avant l'implantation de parafoudres dans l'installation électrique.

Cas 2 ou cas 2 b (Cf. document). Dans ce cas, la protection foudre est assurée, la sécurité électrique et la continuité de service sont inconnues.



### 8.2.2.3. Liste des Parafoudres de type II

L'ARF a défini le Système de Sécurité Incendie comme élément à protéger.

Pour la centrale incendie des parafoudres de type II seront mis en place en respect de la règle ci-dessous :

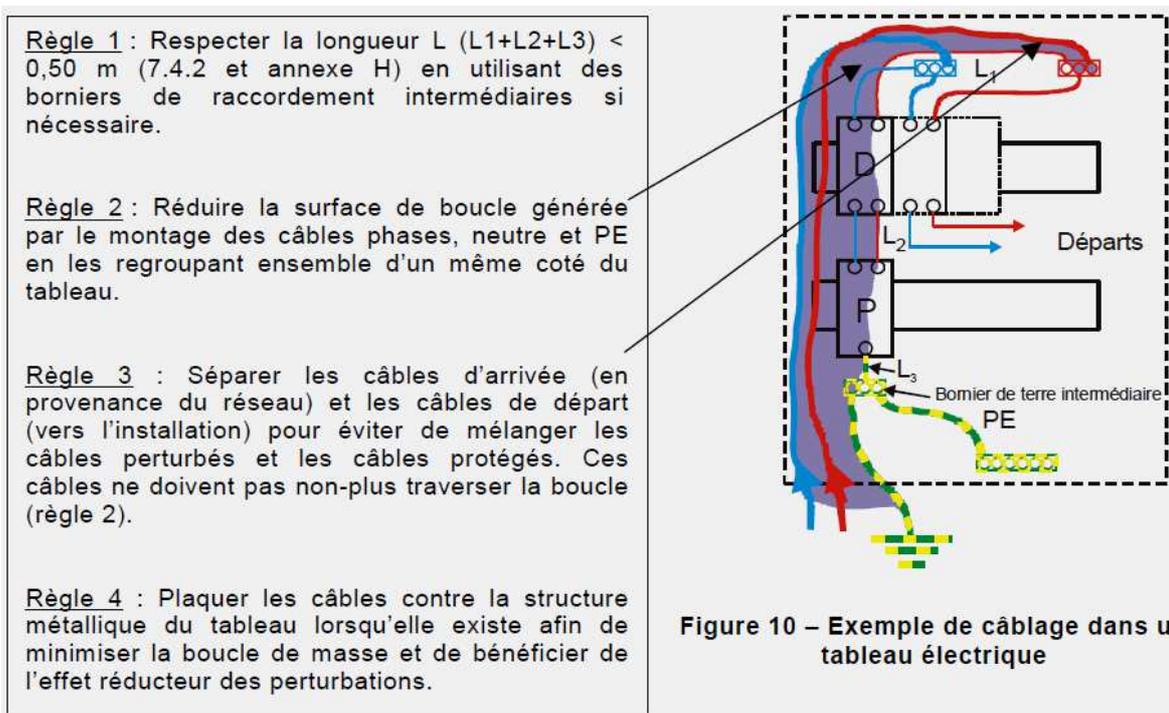
*La longueur des câbles d'alimentation entre la centrale et l'armoire électrique l'alimentant devra être mesurée. Si elle est inférieure à 10 mètres les parafoudres de type II seront placés sur l'armoire électrique en question. Si elle excède 10 mètres, les parafoudres de type II seront placés directement sur la centrale.*

Les parafoudres de type II auront les caractéristiques suivantes :

- Une tension maximum de fonctionnement **Uc ≥ 253/400V**,
- Un courant nominal de décharge (en onde 8/20) **In ≥ 5 kA**,
- Un niveau de protection (tension résiduelle sous In) **Up ≤ 1.5 kV**,
- Ils seront obligatoirement accompagnés **d'un dispositif de déconnexion**,
- La longueur de câblage de ces parafoudres ne devra pas excéder **les 50 cm requis**.

(\*) Les parafoudres devront être conformes à la NF EN 61643-11 et à la NF EN 61643-21.

A noter : Selon le guide UTE C 15-443 page 30 § 8.2 les règles à respecter sont les suivantes :



Les parafoudres sont équipés d'un contact. Cette fonction pourra autoriser le contrôle à distance de l'état du parafoudre via différents moyens tels que :

- Voyant/Buzzer,
- Reliés à une carte entrée sortie d'un automate (GTC...),
- Télésurveillance...

**Remarque** : Les parafoudres devront être conformes à la NF EN 61643-11 et à la NF EN 61643-21.

### 8.2.3. Equipotentialité

Afin de maîtriser les différences de potentiel, il faut optimiser l'équipotentialité et le maillage des masses.

Différents moyens peuvent réduire l'amplitude des effets des champs magnétiques rayonnés (surtensions induites) :

- l'écran spatial : cage de Faraday, tôles métalliques (bardages).
- l'écran métallique en grille ou continu : blindage et écrans de câbles, chemins de câbles.
- l'utilisation de « composants naturels » de la structure elle-même (cf. NF EN 62305-3).

Un cheminement des lignes internes conforme aux normes CEM quant à lui minimise les boucles d'induction et réduit les surtensions internes. (règles de séparations des circuits HT, BT, TBT).

Afin de se prémunir contre l'apparition d'étincelles dangereuses qui pourrait être à l'origine d'un départ de feu, suite à un impact de foudre, l'exploitant devra s'assurer que l'ensemble des canalisations métalliques entrantes dans le bâtiment sont au même potentiel que le réseau de terre électrique.

**Nous citons les éléments ci-dessous :**

- Canalisations entrantes dans le bâtiment comme l'eau de ville, les eaux incendie, le gaz de ville (si métallique).
- Les silos extérieurs.

**Tableau 1 – Dimensions minimales des conducteurs connectés à différentes barres d'équipotentialité ou entre les barres d'équipotentialité et la terre**

Niveau de protection	Matériau	Section transversale mm <sup>2</sup>
I à IV	Cuivre	16
	Aluminium	22
	Acier	50

**Tableau 2 – Dimensions minimales des conducteurs d'interconnexion entre les éléments métalliques internes et la borne d'équipotentialité**

Niveau de protection	Matériau	Section transversale mm <sup>2</sup>
I à IV	Cuivre	6
	Aluminium	8
	Acier	16

**Remarque :** Les composants de connexion devront être conformes à la NF EN 61 561-1.

*Document joint => Equipotentialité (Annexe 4)*

### **8.3. Qualification des entreprises travaux**

La qualité de l'installation des systèmes de protection contre la foudre est un élément primordial pour s'assurer de leur efficacité.

La mise en œuvre des préconisations effectuées précédemment devra ainsi être réalisée par une société qualifiée pour cela.

Aussi, les travaux devront être effectués par un professionnel agréé



L'entreprise devra fournir son attestation **QUALIFOUDRE** à la remise de son offre.

Si des travaux sont décidés, il serait judicieux de confier l'ensemble des missions à un organisme compétent (AMO, suivi de chantier,...) sans oublier la formation du personnel.

Lorsque les travaux de protection seront achevés, une Vérification Initiale de conformité globale devra être assurée par un organisme compétent avant 6 mois.

## 9. CONTRÔLE PÉRIODIQUE

### 9.1. Vérification initiale

Tout d'abord, l'article 21 de l'arrêté foudre du 19 juillet 2011 exige que :

*«L'installation des protections fait l'objet d'une vérification complète par un organisme compétent distinct de l'installateur, au plus tard six mois après leur installation. »*

### 9.2. Vérifications périodiques

La circulaire du 24 avril 2008 stipule que l'installation de protection foudre doit être contrôlée par un organisme compétent :

- Visuellement tous les ans (hors mesures électriques),
- Complètement tous les 2 ans (avec mesures électriques),
- Sous un mois si impact foudre.

D'autre part, quel que soit le système de protection contre les coups de foudre direct installé, une vérification visuelle doit être réalisée en cas d'enregistrement d'un coup de foudre.

L'article 21 de l'arrêté précise qu' :

*« En cas de coup de foudre enregistré, une vérification visuelle des dispositifs de protection concernés est réalisée dans un délai maximum d'un mois, par un organisme compétent. »*

#### Norme NFC 17102

La vérification initiale est effectuée après la fin des travaux d'installation du SPF à dispositif d'amorçage.

Son objectif est de s'assurer que la totalité de l'installation du SPF à dispositif d'amorçage est conforme au présent document, ainsi qu'au dossier d'exécution.

Cette vérification porte au moins sur les points suivants :

- le PDA se trouve à au moins 2 m au-dessus de tout objet situé dans la zone protégée ;
- le PDA a les caractéristiques indiquées dans le dossier d'exécution ;
- le nombre de conducteurs de descente ;
- la conformité des composants du SPF à dispositif d'amorçage au présent document, aux normes de la série NF EN 50164, NF EN 61643, par marquage par déclaration ou par documentation ;
- le cheminement, emplacement et continuité électrique des conducteurs de descente ;
- la fixation des différents composants ;
- les distances de séparation et/ou liaisons équipotentielles ;
- la résistance des prises de terre ;
- l'équipotentialité de la prise de terre du SPF avec celle du bâtiment.

Dans tous les cas, lorsqu'un conducteur est partiellement ou totalement intégré, il convient que sa continuité électrique soit vérifiée.

### 8.5 Vérification visuelle

Il convient de procéder à une inspection visuelle afin de s'assurer que :

- aucun dommage relatif à la foudre n'est relevé ;
- l'intégrité du PDA n'est pas modifiée ;
- aucune extension ou modification de la structure protégée ne requiert l'application de mesures complémentaires de protection contre la foudre ;
- la continuité électrique des conducteurs visibles est correcte ;
- toutes les fixations des composants et toutes les protections mécaniques sont en bon état ;
- aucune pièce n'a été détériorée par la corrosion ;
- la distance de séparation est respectée, le nombre de liaisons équipotentielles est suffisant et leur état est correct ;
- l'indicateur de fin de vie des dispositifs des parafoudres est correct ;
- les résultats des opérations de maintenance sont contrôlés et consignés (voir 8.7).

### 8.6 Vérification complète

Une vérification complète comprend les inspections visuelles et les mesures suivantes pour vérifier :

- la continuité électrique des conducteurs intégrés ;
- les valeurs de résistance de la prise de terre (il convient d'analyser toutes les variations supérieures à 50 % par rapport à la valeur initiale) ;
- le bon fonctionnement du PDA selon la méthodologie fournie par le fabricant.

NOTE Une mesure de terre à haute fréquence est possible lors de la réalisation du système de prise de terre ou en phase de la maintenance afin de vérifier la cohérence entre le système de prise de terre réalisé et le besoin.

### 8.7 Maintenance

Il est recommandé de corriger tous les défauts constatés dans le SPF à dispositif d'amorçage lors d'une vérification dès que possible afin de maintenir une efficacité optimale.

Les consignes de maintenance des composants et des dispositifs de protection sont à appliquer conformément aux instructions des manuels du fabricant.

*Document joint => Carnet de bord Qualifoudre (Annexe 5)*

*Document joint => Notice de vérification et de maintenance (Fin du document)*

## 10. LA PROTECTION DES PERSONNES

### 10.1. Détection, enregistrement et mesures de sécurité

#### 10.1.1. La détection d'orage et l'enregistrement

La détection du risque orageux se fera par observation humaine. Selon le guide UTC C 18-150, il y a menace d'orage quand un éclair est visible ou si le tonnerre est audible.

De plus, les agressions sur le site doivent être enregistrées.

L'installation paratonnerre sera munie d'un compteur d'impact. L'activité orageuse sera donc enregistrée.

#### 10.1.2. Les mesures de sécurité

Le danger est effectif lorsque l'orage est proche et, par conséquent, la sécurité des personnes en période d'orage doit être garantie.

Les personnels doivent être informés du risque consécutif soit à un foudroiement direct, soit à un foudroiement rapproché.

Par exemple :

- un homme sur une toiture représente un pôle d'attraction,
- lorsque le terrain est dégagé à environ 15 mètres du bâtiment ou d'un pylône d'éclairage par exemple, il y a risque de foudroiement direct ou risque de choc électrique par tension de pas,
- toute intervention sur un réseau électrique (même un réseau de capteurs) présente des risques importants de choc électrique par surtensions induites,
- Toutes activités dangereuses (dépotage, remplissage, travaux extérieurs ...) doivent être interrompues.

Les formations, les procédures, les instructions lors des permis de feu ou de travail doivent par conséquent informer ou rappeler ce risque.

Il sera nécessaire d'intégrer aux procédures d'exploitation du site des consignes en cas d'alerte orageuse.

Elle stipulera qu'en période orageuse :

- Tous travaux en toiture des bâtiments,



- Ne pas se trouver à proximité des installations paratonnerres (PDA, descentes...),



- Pas d'intervention sur le réseau électrique,



## 10.2. Tension de contact et de pas

### 10.2.1. Tension de contact

Il s'agit du contact direct d'une personne avec un conducteur actif.

### 10.2.2. Tension de pas

La foudre est dangereuse non seulement parce qu'elle risque de tomber directement sur un individu ou une installation, mais aussi parce que, lorsqu'elle tombe au voisinage d'une personne celle-ci peut être électrisée par la tension de pas que la foudre engendre. La tension de pas existe aussi lorsqu'un conducteur sous tension est tombé à terre. Elle est liée au fait qu'une source de courant crée en un point d'impact est responsable d'un champ électrique au sol, donc d'une tension, qui varie en fonction de la distance à la source : entre deux points différents en contact avec le sol, séparés d'une distance appelée pas, existe donc une différence de potentiel, ou tension de pas, d'autant plus élevée que le pas est important. Lors d'un foudroiement la tension de pas peut atteindre plusieurs milliers de volts et donc être dangereuse pour le corps humain par suite du courant électrique dont il devient le siège.

**Un panneau « Danger ! Ne pas toucher la descente lors d'orages » et/ou un panneau « homme foudroyé par un arc » (cf. modèle ci-dessous) peuvent être utilisés comme moyens d'avertissement.**



**Nous imposons la mise en place de ces dispositions en partie basse de la descente paratonnerre car la probabilité que des personnes se trouvent à proximité de celle-ci en période orageuse n'est pas nulle.**

## 11. ANNEXES

Annexe 1 => Visualisation des risques R1 avec et sans protection

Annexe 2 => Compte rendu Analyse de Risque (PROTEC)

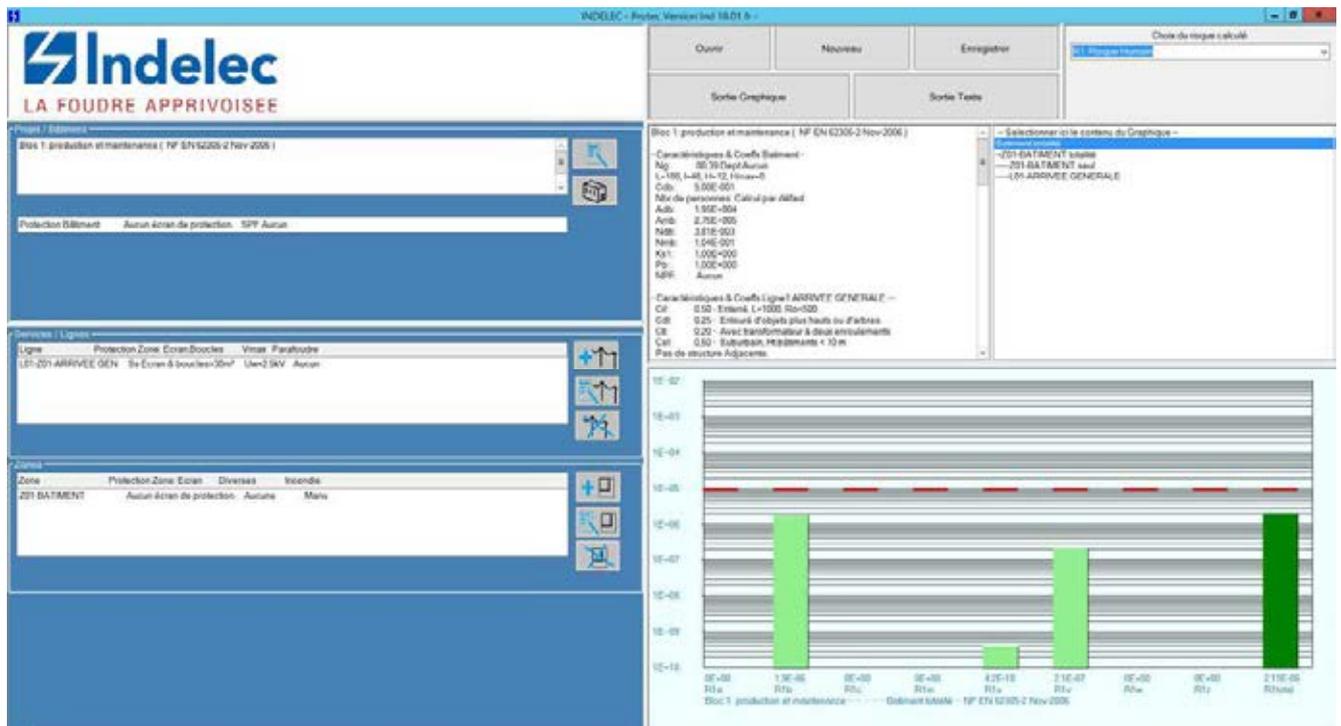
Annexe 3 => Distance de séparation

Annexe 4 => Equipotentialité

Annexe 5 => Carnet de Bord Qualifoudre

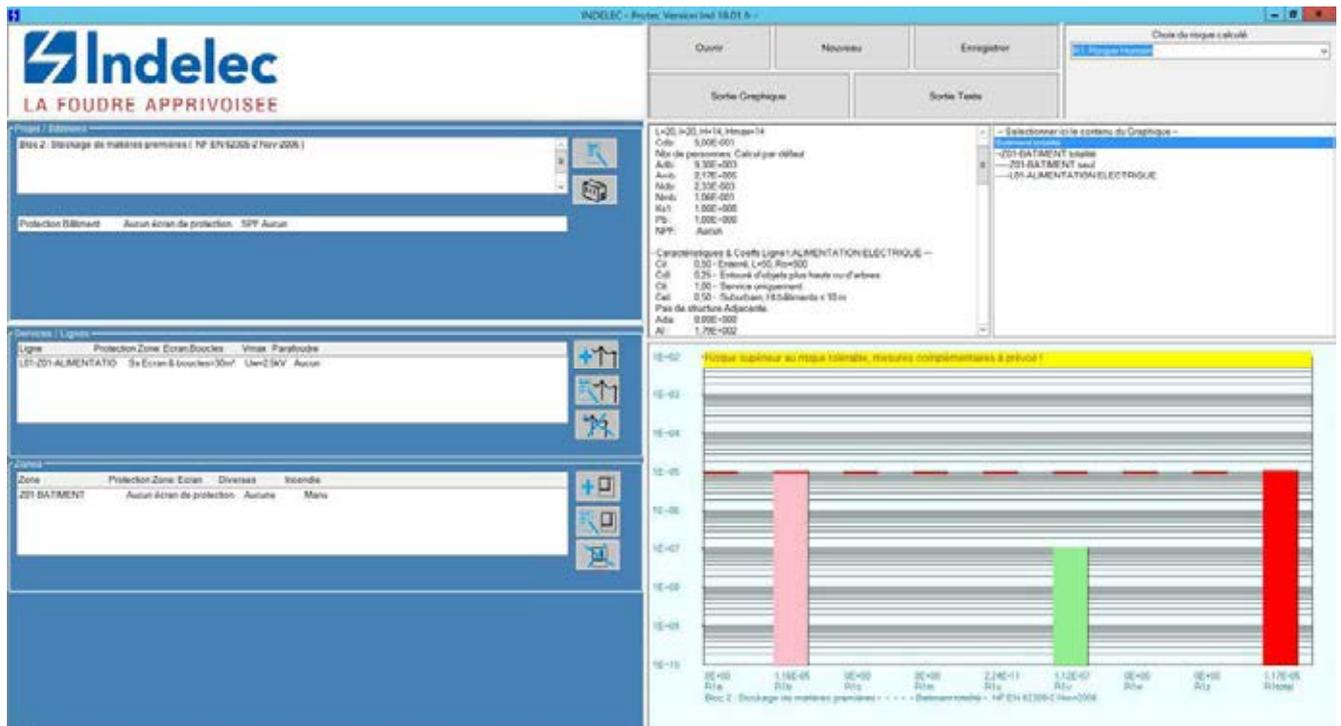
## 11.1. Annexe 1 => Visualisation des risques R1 avec et sans protection

### Risque de Perte de Vie Humaine R1 : BLOC 1 PRODUCTION ET MAINTENANCE

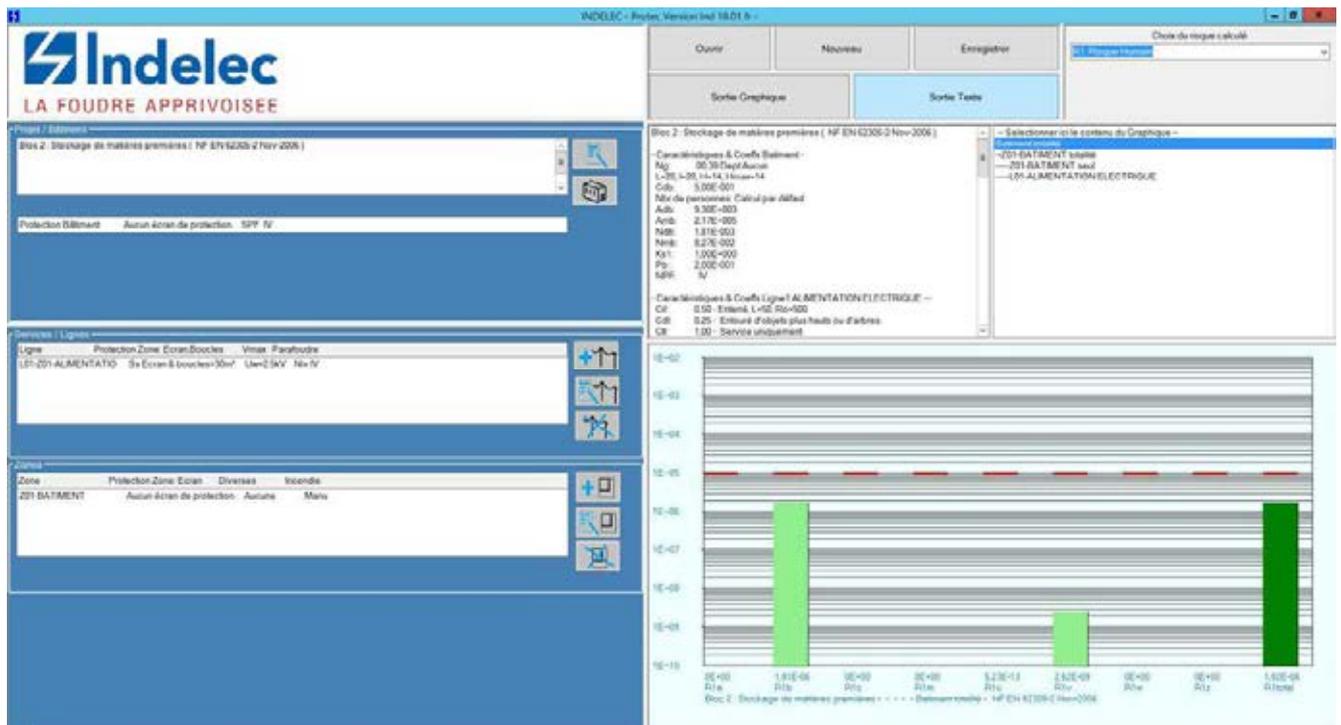


Résultat de l'Analyse de Risque Foudre : Pas de protection nécessaire

## Risque de Perte de Vie Humaine R1 : BLOC 2 STOCKAGE MATIERES PREMIERES

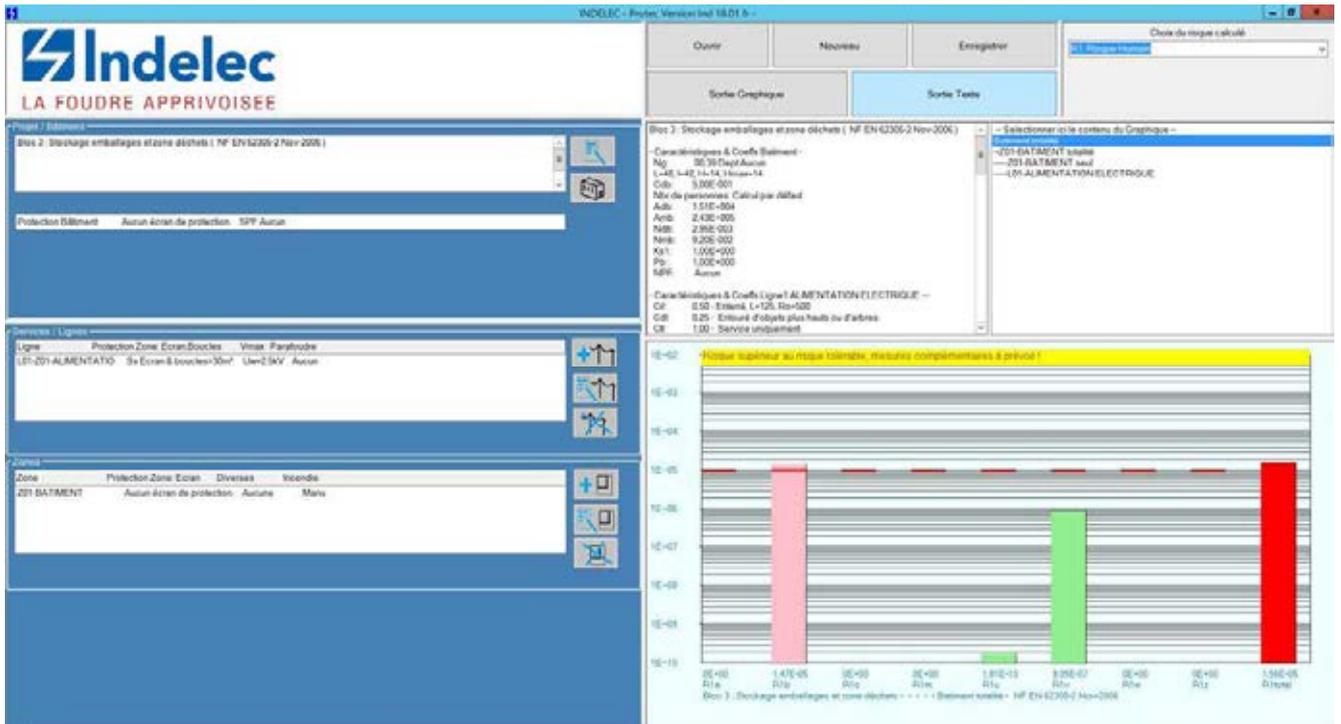


Résultat de l'Analyse de Risque Foudre : Sans protection

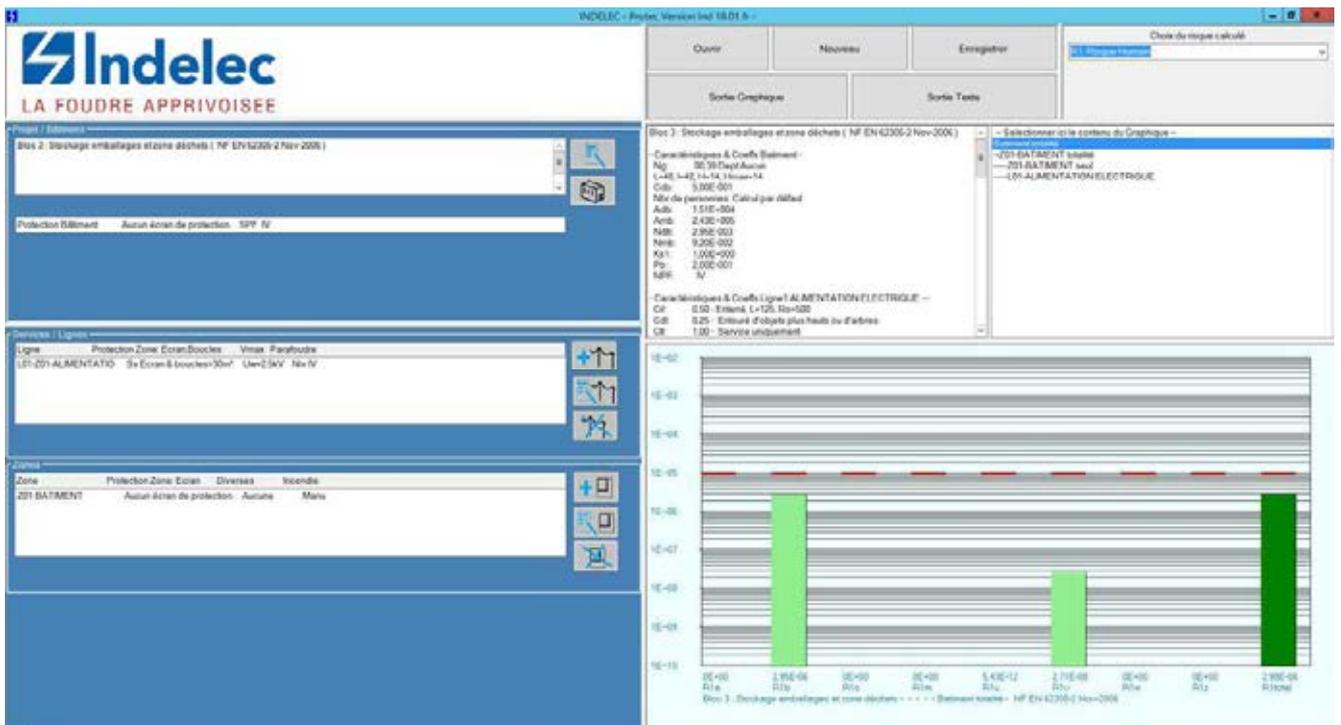


Résultat de l'Analyse de Risque Foudre : Avec protection IEPF + IIPF Np = IV

# Risque de Perte de Vie Humaine R1 : BLOC 3 STOCKAGE EMBALLAGES ET ZONE DECHETS



Résultat de l'Analyse de Risque Foudre : Sans protection



Résultat de l'Analyse de Risque Foudre : Avec protection IEPF + IIPF Np = IV

## 11.2. Annexe 2 => Compte rendu Analyse de Risque (PROTEC)



### ÉVALUATION DES RISQUES

#### Données du projeteur :

Raison sociale: BCM Bureau d'Etude - Contrôle et Maintenance  
Adresse: 444 rue Léo Lagrange  
Ville: Douai  
Code postal: 59500  
Pays: Fr  
Numéro Qualifoudre: 051166662007  
Numéro SIRET: 400 732 681 00012

#### INDELEC - Protec Version Ind 18.01 fr Bloc 1: production et maintenance ( NF EN 62305-2 Nov-2006 )

#### Associations Zones-Lignes:

Batiment totalité  
--Z01-BATIMENT totalité  
-----Z01-BATIMENT seul  
-----L01-ARRIVEE GENERALE

#### --- Liste des Mesures de protections: ---

#### Bâtiment entier:

Protection Bâtiment:           Aucun écran de protection.   SPF Aucun

#### Lignes:

Ligne                           Protection Zone: Ecran,Boucles           Vmax   Parafoudre  
L01-Z01-ARRIVEE GEN   Ss Ecran & boucles>30m<sup>2</sup>   Uw=2.5kV   Aucun

#### Zones:

Zone                           Protection Zone: Ecran           Diverses           Incendie  
Z01-BATIMENT               Aucun écran de protection.   Aucune           Manu

#### Paramètres-Calculs-Résultats:

Bloc 1: production et maintenance ( NF EN 62305-2 Nov-2006 )

#### - Caractéristiques & Coeffs Batiment -

Ng: 00,39  
L=100, l=48, H=12  
Cdb: 5,00E-001  
Nbr de personnes: Calcul par défaut  
Adb: 1,95E+004  
Amb: 2,75E+005  
Ndb: 3,81E-003  
Nmb: 1,04E-001  
Ks1: 1,00E+000

Pb : 1,00E+000

NPF: Aucun

- Caractéristiques & Coeffs Ligne1:ARRIVEE GENERALE ---

Cil: 0,50 - Enterré, L=1000, Ro=500

Cdl: 0,25 - Entouré d'objets plus hauts ou d'arbres.

Ctl: 0,20 - Avec transformateur à deux enroulements

Cel: 0,50 - Suburbain, Ht.bâtiments < 10 m

Pas de structure Adjacente.

Ada: 0,00E+000

Al : 2,16E+004

Ai : 5,59E+005

Nda: 0,00E+000

NI : 4,20E-004

Ni : 2,18E-002

Service/Ligne sans blindage

- Caractéristiques et Coeffs Zone1:BATIMENT ---

Nb Personnes: Calcul par défaut

Type de zone: Industriel et commercial.

Danger particulier: Faible niveau panique (<2 étages et <100 personnes).

Héritage Culturel: Aucune perte d'héritage culturel.

Risque Service Public: Aucun

Risque Incendie: Ordinaire

Type de Sol: Agricole, béton (Rc d 1k©)

Hz : 2,00E+000

Ks2: 1,00E+000

rf : 1,00E-002

rp : 5,00E-001

rt,ra,ru : 1,00E-002

hc : 0,00E+000

Lt1: 1,00E-004

Lf1: 5,00E-002

Lo1: 0,00E+000

pta: 1,00E+000

Pa : 1,00E+000

Pb : 1,00E+000

- Zone1 Ligne1:ARRIVEE GENERALE ---

Ks3: 1,00E+000

Ks4: 6,00E-001

Pld: 1,00E+000

Pli: 4,00E-001

Uw : 2,50E+000

spd-Pc: 1,00E+000

pms-Pm: 1,00E+000

Pu : 1,00E+000

Pv : 1,00E+000

Pw : 1,00E+000

Pz : 4,00E-001

- Cumul Pc et Pm pour Zone1:BATIMENT ---

Pc : 1,00E+000

Pm : 1,00E+000

Détail du Risque par zone

- Risque Zone1:BATIMENT ---

- Zone:BATIMENT ---

R1a : 0,00E+000

R1b : 1,90E-006

R1c : 0,00E+000

R1m : 0,00E+000

- Ligne1:ARRIVEE GENERALE ---

R1u : 4,20E-010

R1v : 2,10E-007

R1w : 0,00E+000

R1z : 0,00E+000

-- Détail du Risque total R1:

-Sur structure et sa proximité:

R1a : 0,00E+000

R1b : 1,90E-006

R1c : 0,00E+000

R1m : 0,00E+000

Sur Lignes et leur proximités:

R1u : 4,20E-010

R1v : 2,10E-007

R1w : 0,00E+000

R1z : 0,00E+000

**Sur Totalité: R1tot: 2,11E-006**

**INDELEC - Protec Version Ind 18.01 fr**  
**Bloc 2 : Stockage de matières premières ( NF EN 62305-2 Nov-2006 )**

Associations Zones-Lignes:

Batiment totalité

--Z01-BATIMENT totalité

----Z01-BATIMENT seul

----L01-ALIMENTATION ELECTRIQUE

--- Liste des Mesures de protections: ---

Bâtiment entier:

Protection Bâtiment:           Aucun écran de protection.   SPF IV

Lignes:

Ligne                           Protection Zone: Ecran,Boucles       Vmax   Parafoudre

L01-Z01-ALIMENTATIO    Ss Ecran & boucles>30m<sup>2</sup>   Uw=2.5kV   Niv IV

Zones:

Zone                           Protection Zone: Ecran       Diverses       Incendie

Z01-BATIMENT               Aucun écran de protection.   Aucune       Manu

Paramètres-Calculs-Résultats:

Bloc 2 : Stockage de matières premières ( NF EN 62305-2 Nov-2006 )

- Caractéristiques & Coeffs Bâtiment -

Ng: 00,39

L=20, l=20, H=14, Hmax=14

Cdb: 5,00E-001

Nbr de personnes: Calcul par défaut

Adb: 9,30E+003

Amb: 2,17E+005

Ndb: 1,81E-003

Nmb: 8,27E-002

Ks1: 1,00E+000

Pb : 2,00E-001

NPF: IV

- Caractéristiques & Coeffs Ligne1:ALIMENTATION ELECTRIQUE ---

Cil: 0,50 - Enterré, L=50, Ro=500

Cdl: 0,25 - Entouré d'objets plus hauts ou d'arbres.

Ctl: 1,00 - Service uniquement

Cel: 0,50 - Suburbain, Ht.bâtiments < 10 m

Pas de structure Adjacente.

Ada: 0,00E+000

Al : 1,79E+002

Ai : 2,80E+004

Nda: 0,00E+000

NI : 1,74E-005

Ni : 5,45E-003

Service/Ligne sans blindage

- Caractéristiques et Coeffs Zone1:BATIMENT ---

Nb Personnes: Calcul par défaut

Type de zone:            Industriel et commercial.

Danger particulier:   Faible niveau panique (<2 étages et <100 personnes).

Héritage Culturel: Aucune perte d'héritage culturel.  
 Risque Service Public: Aucun  
 Risque Incendie: Elevé  
 Type de Sol: Agricole, béton (Rc d 1k©)  
 Hz : 2,00E+000  
 Ks2: 1,00E+000  
 rf : 1,00E-001  
 rp : 5,00E-001  
 rt,ra,ru : 1,00E-002  
 hc : 0,00E+000  
 Lt1: 1,00E-004  
 Lf1: 5,00E-002  
 Lo1: 0,00E+000  
 pta: 1,00E+000  
 Pa : 1,00E+000  
 Pb : 2,00E-001  
 - Zone1 Ligne1:ALIMENTATION ELECTRIQUE ---  
 Ks3: 1,00E+000  
 Ks4: 6,00E-001  
 Pld: 1,00E+000  
 Pli: 4,00E-001  
 Uw : 2,50E+000  
 spd-Pc: 3,00E-002  
 pms-Pm: 3,00E-002  
 Pu : 3,00E-002  
 Pv : 3,00E-002  
 Pw : 3,00E-002  
 Pz : 3,00E-002  
 - Cumul Pc et Pm pour Zone1:BATIMENT ---  
 Pc : 3,00E-002  
 Pm : 3,00E-002  
 Détail du Risque par zone

- Risque Zone1:BATIMENT ---  
 - Zone:BATIMENT ---  
 R1a : 0,00E+000  
 R1b : 1,81E-006  
 R1c : 0,00E+000  
 R1m : 0,00E+000  
 - Ligne1:ALIMENTATION ELECTRIQUE ---  
 R1u : 5,23E-013  
 R1v : 2,62E-009  
 R1w : 0,00E+000  
 R1z : 0,00E+000

-- Détail du Risque total R1:  
 -Sur structure et sa proximité:  
 R1a : 0,00E+000  
 R1b : 1,81E-006  
 R1c : 0,00E+000  
 R1m : 0,00E+000  
 Sur Lignes et leur proximités:  
 R1u : 5,23E-013

R1v : 2,62E-009  
R1w : 0,00E+000  
R1z : 0,00E+000

**Sur Totalité: R1tot: 1,82E-006**

**INDELEC - Protec Version Ind 18.01 fr**  
**Bloc 3 : Stockage emballages et zone déchets ( NF EN 62305-2 Nov-2006 )**

Associations Zones-Lignes:

Batiment totalité

--Z01-BATIMENT totalité

----Z01-BATIMENT seul

----L01-ALIMENTATION ELECTRIQUE

--- Liste des Mesures de protections: ---

Bâtiment entier:

Protection Bâtiment:           Aucun écran de protection.   SPF IV

Lignes:

Ligne                           Protection Zone: Ecran,Boucles           Vmax   Parafoudre

L01-Z01-ALIMENTATIO    Ss Ecran & boucles>30m<sup>2</sup>   Uw=2.5kV   Niv IV

Zones:

Zone                           Protection Zone: Ecran           Diverses           Incendie

Z01-BATIMENT               Aucun écran de protection.   Aucune           Manu

Paramètres-Calculs-Résultats:

Bloc 3 : Stockage emballages et zone déchets ( NF EN 62305-2 Nov-2006 )

- Caractéristiques & Coeffs Bâtiment -

Ng: 00,39

L=48, l=42, H=14, Hmax=14

Cdb: 5,00E-001

Nbr de personnes: Calcul par défaut

Adb: 1,51E+004

Amb: 2,43E+005

Ndb: 2,95E-003

Nmb: 9,20E-002

Ks1: 1,00E+000

Pb : 2,00E-001

NPF: IV

- Caractéristiques & Coeffs Ligne1:ALIMENTATION ELECTRIQUE ---

Cil: 0,50 - Enterré, L=125, Ro=500

Cdl: 0,25 - Entouré d'objets plus hauts ou d'arbres.

Ctl: 1,00 - Service uniquement

Cel: 0,50 - Suburbain, Ht.bâtiments < 10 m

Pas de structure Adjacente.

Ada: 0,00E+000

Al : 1,86E+003

Ai : 6,99E+004

Nda: 0,00E+000

NI : 1,81E-004

Ni : 1,36E-002

Service/Ligne sans blindage

- Caractéristiques et Coeffs Zone1:BATIMENT ---

Nb Personnes: Calcul par défaut

Type de zone:            Industriel et commercial.

Danger particulier: Faible niveau panique (<2 étages et <100 personnes).

Héritage Culturel: Aucune perte d'héritage culturel.

Risque Service Public: Aucun

Risque Incendie: Elevé

Type de Sol: Agricole, béton (Rc d 1k©)

Hz : 2,00E+000

Ks2: 1,00E+000

rf : 1,00E-001

rp : 5,00E-001

rt,ra,ru : 1,00E-002

hc : 0,00E+000

Lt1: 1,00E-004

Lf1: 5,00E-002

Lo1: 0,00E+000

pta: 1,00E+000

Pa : 1,00E+000

Pb : 2,00E-001

- Zone1 Ligne1:ALIMENTATION ELECTRIQUE ---

Ks3: 1,00E+000

Ks4: 6,00E-001

Pld: 1,00E+000

Pli: 4,00E-001

Uw : 2,50E+000

spd-Pc: 3,00E-002

pms-Pm: 3,00E-002

Pu : 3,00E-002

Pv : 3,00E-002

Pw : 3,00E-002

Pz : 3,00E-002

- Cumul Pc et Pm pour Zone1:BATIMENT ---

Pc : 3,00E-002

Pm : 3,00E-002

Détail du Risque par zone

- Risque Zone1:BATIMENT ---

- Zone:BATIMENT ---

R1a : 0,00E+000

R1b : 2,95E-006

R1c : 0,00E+000

R1m : 0,00E+000

- Ligne1:ALIMENTATION ELECTRIQUE ---

R1u : 5,43E-012

R1v : 2,71E-008

R1w : 0,00E+000

R1z : 0,00E+000

-- Détail du Risque total R1:

-Sur structure et sa proximité:

R1a : 0,00E+000

R1b : 2,95E-006

R1c : 0,00E+000

R1m : 0,00E+000

Sur Lignes et leur proximités:

R1u : 5,43E-012

R1v : 2,71E-008

R1w : 0,00E+000

R1z : 0,00E+000

**Sur Totalité: R1tot: 2,98E-006**

## 11.3. Annexe 3 => Distance de séparation

### NFC 17102

#### 5.6 Distance de séparation

L'isolation électrique entre le dispositif de capture ou les conducteurs de descente et les parties métalliques de la structure, les installations métalliques et les systèmes intérieurs peut être réalisée par une distance de séparation « s » entre les parties. L'équation générale pour le calcul de « s » est la suivante :

$$s = k_i \frac{k_c}{k_m} I \quad (\text{m}) \quad (3)$$

où :

$k_i$  dépend du niveau de protection choisi (voir Tableau 3) ;

$k_m$  dépend du matériau d'isolation électrique (voir Tableau 4) ;

$k_c$  dépend du courant de foudre qui s'écoule dans les conducteurs de descente et de terre ;

$I$  est la longueur, en mètres, le long des dispositifs de capture et des conducteurs de descente entre le point où la distance de séparation est prise en considération et le point de la liaison equipotentielle la plus proche.

NOTE La longueur  $I$  le long du dispositif de capture peut être ignorée pour les structures à toiture métallique continue agissant comme dispositif de capture naturel.

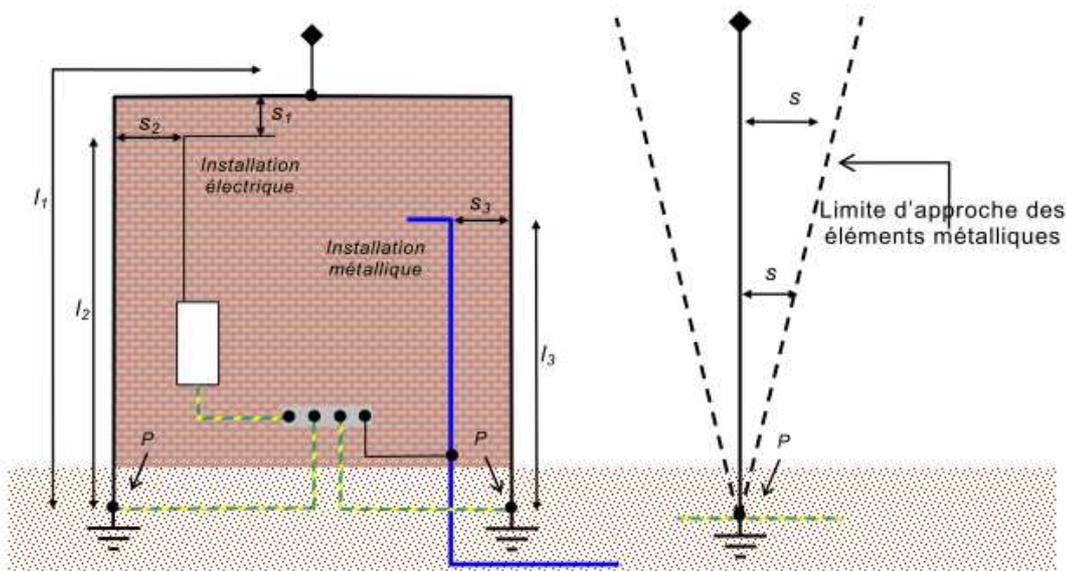


Figure 5 – Illustrations de la distance de séparation en fonction de la longueur considérée et augmentation de la différence de potentiel en fonction de la distance au point d'équipotentialité le plus proche (P)

Tableau 3 – Valeurs du coefficient  $k_i$

Niveau de protection	$k_i$
I	0,08
II	0,06
III et IV	0,04

**Tableau 4 – Valeurs du coefficient  $k_m$**

Matériau	$k_m$
Air	1
Béton, briques	0,5

NOTE 1 Si plusieurs matériaux isolants sont en série, une bonne pratique est de choisir la valeur la plus faible de  $k_m$ .

NOTE 2 Si d'autres matériaux isolants sont utilisés, il convient que le fabricant fournisse des conseils en matière de construction et la valeur de  $k_m$ .

Dans des structures en béton armé avec armatures métalliques interconnectées, une distance de séparation n'est pas requise.

**Tableau 5 – Valeurs du coefficient  $k_c$**

Nombre de conducteurs de descente $n$	$k_c$	
	Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B
1	1	1
2	0,75 <sup>c)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>
3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1 ...1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>
4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1 ...1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>

a) Voir l'Annexe E

b) Si les conducteurs de descente sont connectés horizontalement par un ceinturage, la distribution de courant est plus homogène dans la partie inférieure et  $k_c$  est réduit. Cela est particulièrement applicable aux structures élevées.

c) Ces valeurs sont valables pour de simples électrodes présentant des valeurs comparables de résistance. Si ces résistances sont très différentes, il est pris  $k_c = 1$ .

NOTE D'autres valeurs de  $k_c$  peuvent être utilisées si des calculs détaillés sont effectués.

## **11.4. Annexe 4 => Equipotentialité**

### **6 Installation intérieure du système de protection contre la foudre**

#### **6.1 Généralités**

L'installation intérieure de protection contre la foudre doit empêcher l'apparition d'étincelles dangereuses dans la structure à protéger, dues à l'écoulement du courant dans l'installation extérieure de protection contre la foudre ou dans les éléments conducteurs de la structure.

Les étincelles peuvent apparaître entre, d'une part l'installation extérieure et, d'autre part les composants suivants:

- les installations métalliques;
- les systèmes intérieurs;
- les éléments conducteurs extérieurs et les lignes pénétrant dans la structure.

NOTE 1 Une étincelle apparaissant dans des structures à risque d'explosion est toujours considérée comme dangereuse. Dans ce cas, des mesures complémentaires de protection sont prescrites et sont à l'étude (voir Annexe E).

NOTE 2 Pour la protection contre les surtensions dans les systèmes électriques et électroniques, voir la CEI 62305-4.

Les étincelles dangereuses peuvent être évitées à l'aide:

- d'une equipotentialité conformément à 6.2, ou
- d'une isolation électrique entre éléments conformément à 6.3.

#### **6.2 Liaison équipotentielle de foudre**

##### **6.2.1 Généralités**

L'équipotentialité est réalisée par l'interconnexion de l'installation extérieure de protection contre la foudre avec:

- l'ossature métallique de la structure,
- les installations métalliques,
- les systèmes intérieurs,
- les éléments conducteurs extérieurs et les lignes connectées à la structure.

Si une equipotentialité de foudre est réalisée pour l'installation intérieure de protection, une partie du courant de foudre peut s'écouler à l'intérieur et cet aspect doit être pris en compte.

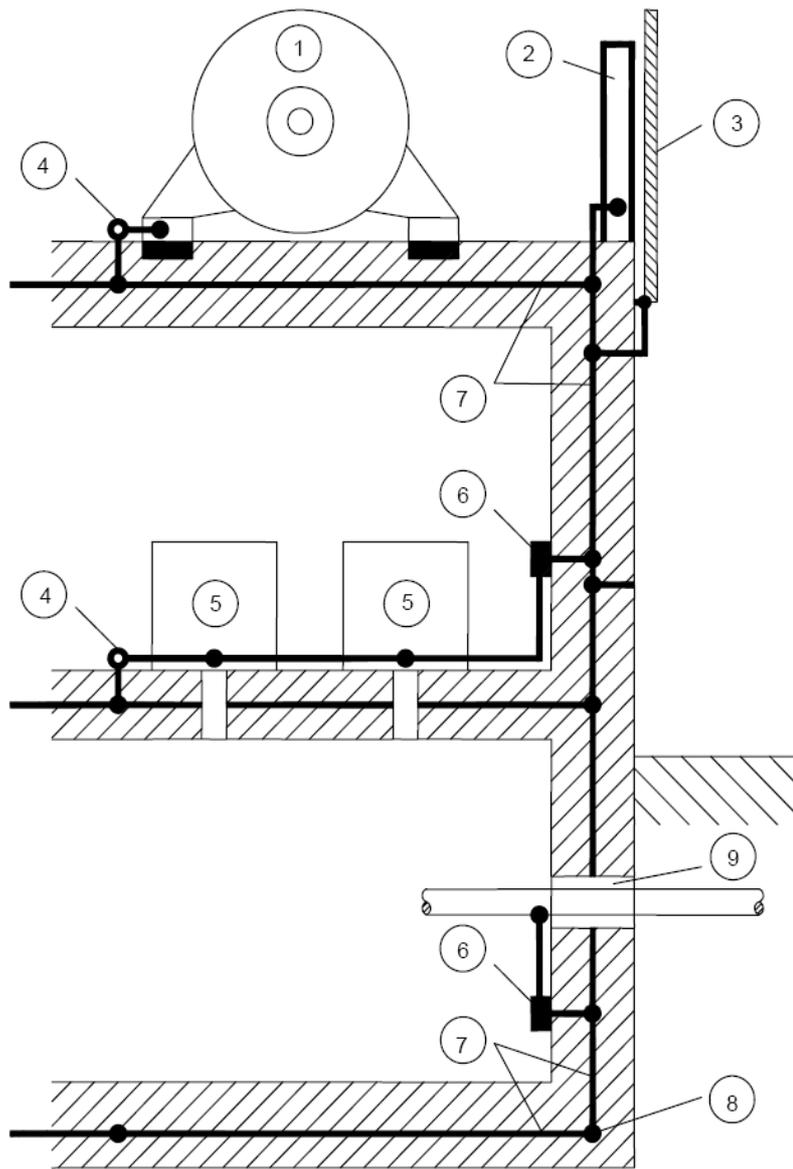
Les moyens d'interconnexion peuvent être:

- les conducteurs d'équipotentialité, si une continuité naturelle n'est pas obtenue;
- les parafoudres, si les conducteurs d'équipotentialité ne sont pas réalisables.

Leur réalisation est importante et doit être concertée avec l'opérateur du réseau de communication, le distributeur du réseau de puissance et d'autres opérateurs ou autorités concernées, du fait d'éventuelles exigences conflictuelles.

Les parafoudres doivent être installés de manière à pouvoir être inspectés.

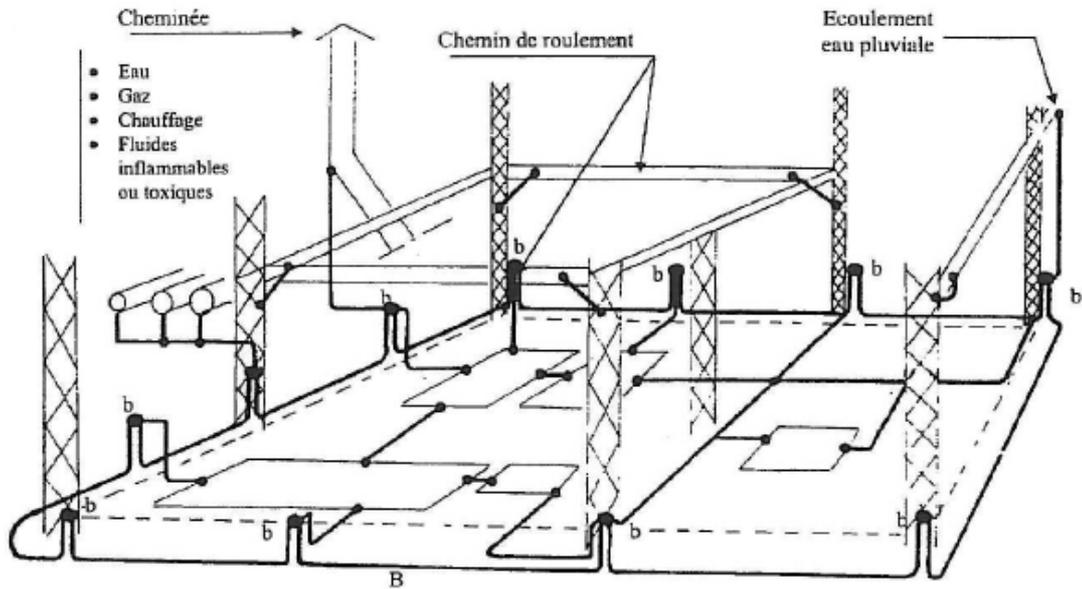
NOTE Si un système de protection est installé, des parties métalliques extérieures à la structure à protéger peuvent être affectées. Il convient que cela soit pris en compte lors de la conception. Des equipotentialités avec des parties métalliques extérieures peuvent aussi être nécessaires.



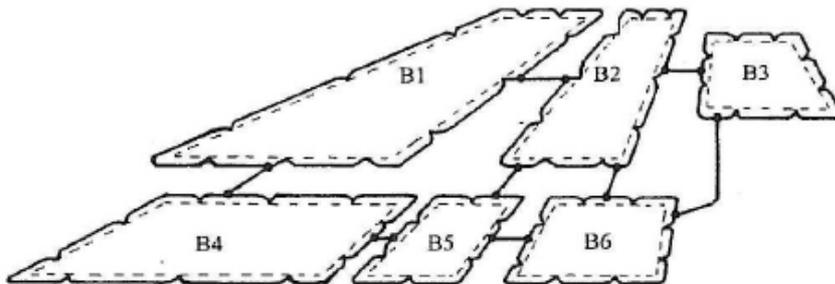
IEC 2110/05

**Légende**

1 Matériel électrique de puissance	6 Barre d'équipotentialité
2 Poutre métallique	7 Armature acier dans le béton (avec maillage superposé)
3 Revêtement métallique de façade	8 Boucle à fond de fouille
4 Borne d'équipotentialité	9 Point de pénétration commun des divers services
5 Matériel électrique ou électronique	

Fig. 5.1 – Exemple de réseau équipotentiel (plan de masse)**LEGENDE :**

- b : Borne ou barrette.  
 B : Boucle de terre en tranchée.

Fig. 5.2 – Constitution d'un réseau maillé à partir de boucles élémentaires

11.5. Annexe 5 => Carnet de Bord Qualifoudre



**INSTALLATIONS DE PROTECTION  
CONTRE LA Foudre**

**CARNET DE BORD**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Désignation de l'Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse de l'Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse du Siège Social : \_\_\_\_\_

**CARNET DE BORD**

Ce carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Établissement.

Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Établissement.

Il ne peut sortir de l'Établissement ni être détruit lorsqu'il est remplacé par un autre carnet de bord.

Modèle QUALIFOUDRE – 09/05 - [www.qualifoudre.org](http://www.qualifoudre.org)

### Renseignements sur l'Etablissement

---

Nature de l'activité (1) : .....

.....

N° de classification INSEE : .....

Classement de l'Etablissement(2) { à la date du .....; Type : .....; Catégorie : .....  
à la date du .....; Type : .....; Catégorie : .....  
à la date du .....; Type : .....; Catégorie : .....

---

Pouvoirs Publics exerçant le contrôle de l'Etablissement :

Inspection { .....  
du { .....  
Travail { .....  
{ .....

Commission { .....  
de { .....  
Sécurité { .....  
{ .....

DREAL { .....  
{ .....  
{ .....  
{ .....

Personne responsable de la surveillance des installations :

NOM	QUALITE	DATE D'ENTREE EN FONCTION
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

1. Les indications à donner ont pour but de déterminer, au regard des textes officiels, quelles sont les règles applicables, par exemple : ICPE, INB, ERP...
2. Pour les établissements recevant du public (théâtres, cinéma, magasins, hôpitaux...)  
Pour les Installations Classées (déclaration, autorisation, AS...)

## HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

### I - DEFINITION DES BESOINS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR OU N° QUALIFOUDRE

### II – ETUDE TECHNIQUE DES PROTECTIONS ET NOTICE DE CONTROLE ET DE MAINTENANCE

DATE DE REDACTION	INTITULE DU RAPPORT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR OU N° QUALIFOUDRE

Les installations de protection sont décrites dans le rapport initial, leurs modifications sont signalées dans les rapports suivants.

### III – INSTALLATION DES PROTECTIONS

DATE DE RECEPTION	INTITULE DU DOCUMENT	SOCIETE	NOM DU REDACTEUR OU N° QUALIFOUDRE









## *Notice de vérification et de maintenance*

### **GOUTERS MAGIQUES SERVICES**

ZA Keranna, lieu-dit Kerichelard  
56500 PLUMELIN

**Rédacteur : C. LIBBRECHT**

**Date : 14/09/2021**

# HISTORIQUE DES EVOLUTIONS

Indice de révision	Date	Objet de l'évolution	Nom et signatures	
			Rédacteur	Vérificateur
0	14/09/21	Version initiale	CL 	TK 

# SOMMAIRE

<b>1. <u>LISTE ET LOCALISATION DES PROTECTIONS CONTRE LA Foudre</u></b>	<b>Page 4</b>
<b>1.1 Les IEPF</b>	<b>Page 4</b>
<b>1.2 Les IIPF</b>	<b>Page 6</b>
<b>1.3 Prévention</b>	<b>Page 7</b>
<b>2 <u>VERIFICATION DES PROTECTIONS Foudre</u></b>	<b>Page 8</b>

## 1. Liste et localisation des protections contre la foudre

### 1.1 Les IEPF :

- 2 PDA de 40  $\mu$ s testables
- 2 mâts de 5.50 mètres
- 3 descentes normalisées dédiées
- Mutualisation des PDA
- 2 compteurs d'impact
- 3 joints de déconnexion portant les mentions obligatoires
- 3 gaines de protection basse
- Prise de terre de type B + électrodes ou 3 prises de terre paratonnerre de type A
- 3 liaisons équipotentielles terre paratonnerre – terre électrique par un système permettant la déconnexion
- 3 affichettes d prévention
- Distance de séparation :

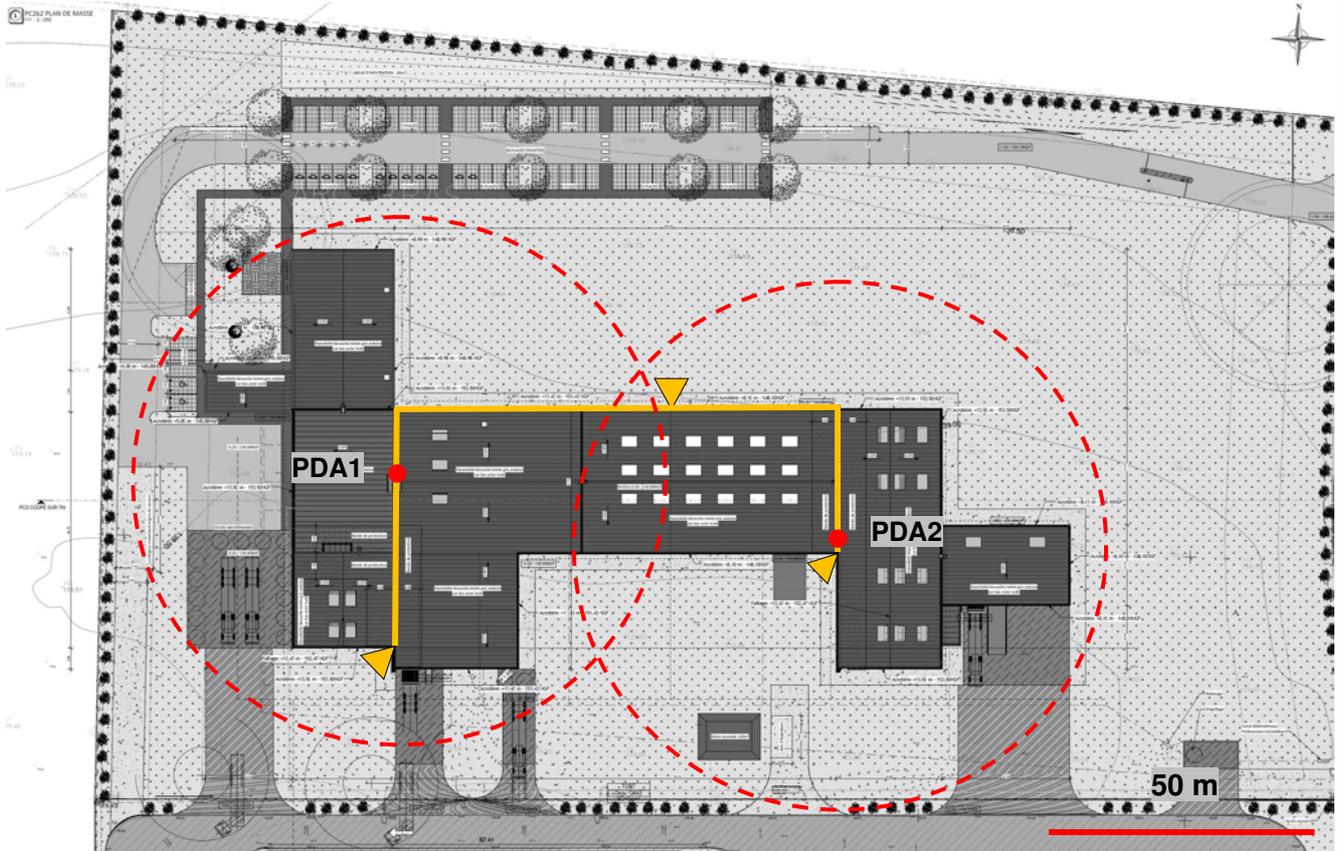
l (en m)	s (en m)	l (en m)	s (en m)
1	0,03	21	0,63
2	0,06	22	0,66
3	0,09	23	0,69
4	0,12	24	0,72
5	0,15	25	0,75
6	0,18	26	0,78
7	0,21	27	0,81
8	0,24	28	0,84
9	0,27	29	0,87
10	0,30	30	0,90
11	0,33	31	0,93
12	0,36	32	0,96
13	0,39	33	0,99
14	0,42	34	1,02
15	0,45	35	1,05
16	0,48	36	1,08
17	0,51	37	1,11
18	0,54	38	1,14
19	0,57	39	1,17
20	0,60	40	1,20

**N.B :** La distance de séparation est nulle pour les conducteurs cheminant sur des surfaces métalliques reliées au réseau général de terre.

#### **Remarque :**

Les IEPF devront répondre aux différentes normes produits afférentes aux séries NF EN 62 561-1 à -7. Les PDA doivent être conformes à la NF C 17 102 de septembre 2011.

# PLAN



2 PDA testables de 40 $\mu$ s (50 mètres de rayon de protection sur mât de 5 m en niveau IV)

Prises de terre et descentes paratonnerres



## 1.2 Les IIPF :

### TYPE I+II

- TGBT(S) du site :

Caractéristiques suivantes (\*) :

- o Une tension maximum de fonctionnement de **Uc ≥ 440 V (régime IT)**
- o Une tension maximum de fonctionnement de **Uc ≥ 253 V (Régime TT/TN)**
- o Un courant maximal de décharge (**I<sub>imp</sub>**) ≥ **12.5 kA** (en onde 10/350 μs)
- o Un courant nominal de décharge (en onde 8/20) **In ≥ 5 kA**
- o Un niveau de protection (tension résiduelle sous In) **Up ≤ 1.5 kV**
- o Icc parafoudres > **Icc TGBT**
- o Adaptés au régime de neutre
- o Ils seront obligatoirement accompagnés **d'un dispositif de déconnexion**
- o Respect de la longueur totale de **câblage de 50 cm**

#### Remarque :

Les parafoudres devront être conformes à la NF EN 61643-11 et à la NF EN 61643-21.

### TYPE II

- Centrale générale incendie (en respect de la règle dite des 10 mètres)

Caractéristiques suivantes (\*) :

- o Une tension maximum de fonctionnement **Uc ≥ 253 ou 440V**
- o Un courant nominal de décharge (en onde 8/20) **In ≥ 5 kA**
- o Un niveau de protection (tension résiduelle sous In) **Up ≤ 1.5 kV**
- o Ils seront obligatoirement accompagnés **d'un dispositif de déconnexion**
- o La longueur de câblage de ces parafoudres ne devra pas excéder **les 50 cm requis**

#### Remarque :

Les parafoudres devront être conformes à la NF EN 61643-11 et à la NF EN 61643-21.

## EQUIPOTENTIALITE

- Canalisations entrantes dans le bâtiment comme l'eau de ville, les eaux incendie, le gaz de ville (si métallique).
- Les silos extérieurs.

**Tableau 1 – Dimensions minimales des conducteurs connectés à différentes barres d'équipotentialité ou entre les barres d'équipotentialité et la terre**

Niveau de protection	Matériau	Section transversale mm <sup>2</sup>
I à IV	Cuivre	16
	Aluminium	22
	Acier	50

**Tableau 2 – Dimensions minimales des conducteurs d'interconnexion entre les éléments métalliques internes et la borne d'équipotentialité**

Niveau de protection	Matériau	Section transversale mm <sup>2</sup>
I à IV	Cuivre	6
	Aluminium	8
	Acier	16

**Remarque :**

Les composants de connexion devront être conformes à la NF EN 61 561-1.

### **1.3 La prévention :**

- La détection du risque orageux se fera par observation humaine. Selon le guide UTE C 18-150, il y a menace d'orage quand un éclair est visible ou si le tonnerre est audible.
- Les agressions sur le site doivent être enregistrées. Un relevé régulier (par exemple tous les mois) des compteurs et parafoudres est recommandé.
- La sécurité des personnes en période d'orage doit être garantie :
  - Pas d'accès toiture,
  - Pas de présence à proximité des paratonnerres et prises de terre,
  - Pas d'utilisation d'engins de levage en extérieur,
  - Pas d'intervention sur un réseau électrique (même un réseau de capteurs).

Les formations, les procédures, les instructions lors des permis de feu ou de travail doivent informer ou rappeler ce risque.

## **2 VERIFICATION DES PROTECTIONS Foudre**

### **2.1. Vérification initiale**

Tout d'abord, l'article 21 de l'arrêté foudre du 19 juillet 2011 exige que :

*« L'installation des protections fait l'objet d'une vérification complète par un organisme compétent distinct de l'installateur, au plus tard six mois après leur installation. »*

### **2.2. Vérifications périodiques**

La circulaire du 24 avril 2008 stipule que l'installation de protection foudre doit être contrôlée par un organisme compétent :

- Visuellement tous les ans (hors mesures électriques),
- Complètement tous les 2 ans (avec mesures électriques).

D'autre part, quel que soit le système de protection contre les coups de foudre direct installé, une vérification visuelle doit être réalisée en cas d'enregistrement d'un coup de foudre.

L'article 21 de l'arrêté précise qu' :

*« En cas de coup de foudre enregistré, une vérification visuelle des dispositifs de protection concernés est réalisée dans un délai maximum d'un mois, par un organisme compétent. »*

### **2.3. Vérification selon la NF C 17 102**

La vérification initiale est effectuée après la fin des travaux d'installation du SPF à dispositif d'amorçage.

Son objectif est de s'assurer que la totalité de l'installation du SPF à dispositif d'amorçage est conforme au présent document, ainsi qu'au dossier d'exécution.

Cette vérification porte au moins sur les points suivants :

- le PDA se trouve à au moins 2 m au-dessus de tout objet situé dans la zone protégée ;
- le PDA a les caractéristiques indiquées dans le dossier d'exécution ;
- le nombre de conducteurs de descente ;
- la conformité des composants du SPF à dispositif d'amorçage au présent document, aux normes de la série NF EN 50164, NF EN 61643, par marquage par déclaration ou par documentation ;
- le cheminement, emplacement et continuité électrique des conducteurs de descente ;
- la fixation des différents composants ;
- les distances de séparation et/ou liaisons équipotentielles ;
- la résistance des prises de terre ;
- l'équipotentialité de la prise de terre du SPF avec celle du bâtiment.

Dans tous les cas, lorsqu'un conducteur est partiellement ou totalement intégré, il convient que sa continuité électrique soit vérifiée.

## 8.5 Vérification visuelle

Il convient de procéder à une inspection visuelle afin de s'assurer que :

- aucun dommage relatif à la foudre n'est relevé ;
- l'intégrité du PDA n'est pas modifiée ;
- aucune extension ou modification de la structure protégée ne requiert l'application de mesures complémentaires de protection contre la foudre ;
- la continuité électrique des conducteurs visibles est correcte ;
- toutes les fixations des composants et toutes les protections mécaniques sont en bon état ;
- aucune pièce n'a été détériorée par la corrosion ;
- la distance de séparation est respectée, le nombre de liaisons équipotentielles est suffisant et leur état est correct ;
- l'indicateur de fin de vie des dispositifs des parafoudres est correct ;
- les résultats des opérations de maintenance sont contrôlés et consignés (voir 8.7).

## 8.6 Vérification complète

Une vérification complète comprend les inspections visuelles et les mesures suivantes pour vérifier :

- la continuité électrique des conducteurs intégrés ;
- les valeurs de résistance de la prise de terre (il convient d'analyser toutes les variations supérieures à 50 % par rapport à la valeur initiale) ;
- le bon fonctionnement du PDA selon la méthodologie fournie par le fabricant.

NOTE Une mesure de terre à haute fréquence est possible lors de la réalisation du système de prise de terre ou en phase de la maintenance afin de vérifier la cohérence entre le système de prise de terre réalisé et le besoin.

## 8.7 Maintenance

Il est recommandé de corriger tous les défauts constatés dans le SPF à dispositif d'amorçage lors d'une vérification dès que possible afin de maintenir une efficacité optimale.  
Les consignes de maintenance des composants et des dispositifs de protection sont à appliquer conformément aux instructions des manuels du fabricant.

## **2.4. Vérification selon la NF EN 62 305-4**

### **8.2 Inspection d'un SMPI**

L'inspection comprend la vérification de la documentation technique, les vérifications visuelles et les mesures d'essai. Les objectifs d'une inspection sont de vérifier que

- le SMPI est conforme à sa conception;
- le SMPI est apte à sa fonction;
- toute nouvelle mesure de protection est intégrée de manière correcte dans le SMPI.

Les inspections doivent être effectuées

- lors de l'installation du SMPI,
- après l'installation du SMPI,
- périodiquement,
- après toute détérioration de composants du SMPI,
- si possible après un coup de foudre sur la structure (identifié par exemple par un compteur de foudre ou par un témoin ou encore si une évidence visuelle est constatée sur un dommage de la structure).

La fréquence des inspections périodiques doit être fixée selon les considérations suivantes:

- l'environnement local, tel que le sol ou l'atmosphère corrosive;
- le type des mesures de protection utilisées.

#### **8.2.1 Procédure d'inspection**

##### **8.2.1.1 Vérification de la documentation technique**

Après l'installation d'un nouveau SMPI la documentation technique doit être vérifiée pour contrôler sa conformité avec les normes appropriées, et constater l'achèvement du système. Par suite, la documentation technique doit être mise à jour d'une façon régulière, par exemple après détérioration ou extension du SMPI.

##### **8.2.1.2 Inspection visuelle**

Une inspection visuelle doit être réalisée pour vérifier que

- les connexions sont serrées et qu'aucune rupture de conducteur ou de jonction n'existe,
- aucune partie du système est fragilisée par la corrosion, particulièrement au niveau du sol,
- les conducteurs de mise à la terre et les écrans de câbles sont intacts,
- il n'existe pas d'ajouts ou de modifications nécessitant une protection complémentaire,
- il n'y a pas de dommages de parafoudres et de leur fusible,
- le cheminement des câbles est maintenu,
- les distances de sécurité aux écrans spatiaux sont maintenues.

##### **8.2.1.3 Mesures**

Pour les parties des mises à la terre et des équipotentialités non visibles lors de l'inspection, il convient que des mesures de continuité soient effectuées.

### 8.2.2 Documentation pour l'inspection

Il convient de préparer un guide d'inspection pour la rendre plus facile. Il est recommandé que le guide contienne suffisamment d'informations pour aider l'inspecteur dans sa tâche, de manière qu'il puisse documenter tous les aspects de l'installation et des composants, les méthodes d'essai et l'enregistrement des résultats d'essais.

L'inspecteur doit préparer un rapport devant être annexé au rapport de conception et aux précédents rapports d'inspection. Le rapport d'inspection doit comporter au moins les informations relatives à:

- l'état général du SMPI ,
- toute(s) déviation(s) par rapport aux exigences de conception;
- les résultats des essais effectués.

### 8.3 Maintenance

Après l'inspection, tout défaut relevé doit être réparé sans délai et si nécessaire, la documentation technique doit être mise à jour.

## 2.5. Rapport de vérification et maintenance

Chaque vérification périodique doit faire l'objet d'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constatations et précisant les mesures correctives à prendre.

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts dans le système de protection contre la foudre, la remise en état est réalisée dans un délai maximum d'un mois. Ces interventions seront enregistrées dans le carnet de bord Qualifoudre (Historique de l'installation de protection foudre).

## 2.6. Fiche de contrôle PDA

Fiche n°.....

Vérification effectuée le : ...../...../.....

Par M.....

INSTALLATION EXTERIEURE DE PROTECTION CONTRE LA Foudre (IEPF)				
DISPOSITIF (NORME PRODUIT)	COMPOSANT DU DISPOSITIF	POINT DE CONTROLE	CONFORME	NON CONFORME
CAPTURE (NF C 17 102)	PDA	Etat physique		
		Corrosion		
		Test de la partie active (si vérification complète)		
	Fixation du PDA	Etat physique		
		Corrosion		
DESCENTE 1 : CONDUCTEUR DEDIE (NF EN 62 561-1 NF EN 62 561-4 NF EN 62 561-6)	Fixation, connexion, support	Connexion, continuité		
	Conducteur	Cheminement, nature, section, rupture,...		
	Protection mécanique	Corrosion, arrachement,...		
	Compteur d'impact	Etat physique incrémentation,...		
	Borne de mesure	Corrosion, arrachement,...		
DESCENTE 2 :  (NF EN 62 561-1 NF EN 62 561-4 NF EN 62 561-6)	Elément naturel	Connexion, continuité		
	Ferraille à béton	Continuité		
	Conducteur rapporté	Cheminement, nature, section, rupture,...		
	Fixation, connexion, support	Arrachement, corrosion		
	Protection mécanique	Corrosion, arrachement,...		
	Compteur d'impact	Intégrité de l'appareil, éventuelle incrémentation,...		
PRISE DE TERRE  (NF EN 62 561-1 NF EN 62 561-2 NF EN 62 561-5 NF EN 62 561-7)	Réalisation	Type A, type B, nature et section des électrodes,...		
	0 < conservation ≤ 10 Ω	Résistance		
	Regard de visite, état de la connexion	Accessibilité, corrosion,...		
	Interconnexion au fond de fouille	Accessibilité, corrosion,...		
EQUIPOTENTIALITE ET SEPARATION (NF EN 62 561-1)	Conducteur, connexion	Nature, section, cheminement, connexion, fixation,...		
	Distance de séparation	Maintien de la distance		
MODIFICATION DU SPF – DE LA STRUCTURE PROTEGEE – DE SON ENVIRONNEMENT	Terrassement	Destruction de prise de terre		
	Dépose d'éléments	Rupture de conducteur de liaison équipotentielle, de descente,...		
	Nouveaux éléments en toiture, dans l'environnement	Dispositif de capture inopérant et/ou insuffisant, déplacement		

Fait à : .....le...../...../.....

Signature :

## 2.7. Fiche de contrôle parafoudres

Fiche n°.....

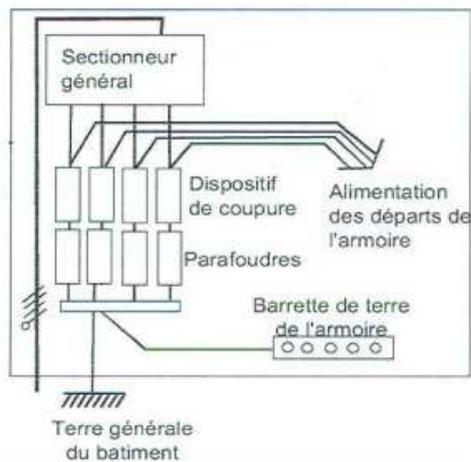
Vérification effectuée le : ...../...../.....

Par M.....

**EQUIPEMENTS PROTEGES :**

**IMPLANTATION DES PARAFOUDRES :**

**SCHEMA ELECTRIQUE :**



**CARACTERISTIQUES PARAFOUDRES**

Régime de Neutre : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_

Type 1

Type 2 ou 3

Up : .....kV

Uc : .....V

**Pour type 1 :**

Iimp : ..... kA

**Pour type 2 ou 3 :**

In : .....kA

I<sub>max</sub> : .....kA

OUI                       NON  
 OUI                       NON  
 OUI                       NON  
 OUI                       NON

**INSPECTION VISUELLE :**

- Règle des 50 cms respectée
- Section des câbles respectée
- Signalisation de défaut du parafoudre
- Dispositif de coupure associé existant

**RESULTAT DE LA VERIFICATION**

- Installation parafoudres sans défaut

OUI                       NON

Si non, l'installation présente les défauts suivants :

**ACTIONS CORRECTIVES**

Fait à : ..... le ...../...../.....

Signature :

## 2.8. Fiche de contrôle équipotentialité

Fiche n°.....

Vérification effectuée le : ...../...../..... Par M.....

LOCALISATION :

EQUIPEMENT EN EQUIPOTENTIALITE :

COMPOSANT DU DISPOSITIF	POINT DE CONTROLE	CONFORME	NON CONFORME
CONDUCTEUR DEDIE	Nature		
	Section		
	Corrosion		
CONDUCTEUR NATUREL	Nature		
	Section		
	Corrosion		
BORNE D'EQUIPOTENTIALITE	Nature		
	Section		
	Corrosion		
CONNEXION (NF EN 62 561-1)	Nature		
	Fixation		
	Corrosion		
MODIFICATION DU SPF – DE LA STRUCTURE PROTEGEE – DE SON ENVIRONNEMENT	Dépose ou ajout de canalisations ou structures		

Fait à : .....le...../...../.....

Signature :